Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

# LE PATRIOTE DE L'OUEST

Administration et Rédaction:

1303, 4ème Avenue Ouest
Prince-Albert, Sask. Tél. 2964

Abonnement:
Un an, Canada .... $2.00
„ „ Etats-Unis ... $2.50
„ „ Europe ..... $5.00

A.-F. AUCLAIR, O.M.I., Directeur

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

12ème Année 2-705 PRINCE-ALBERT, SASK., Mercredi le 28 février, 1923 No. 52

# LES TROIS JOURNEES FRANCAISES DE LA SASKATCHEWAN

**S. G. Mgr J.-H. Prud'homme prend part aux délibérations et prononce plusieurs importants discours — S. G. Mgr O. Charlebois est aussi l'un des orateurs — Une imposante cérémonie religieuse à la cathédrale — La présence des délégués du Manitoba et de l'Alberta associe les deux provinces au Congrès franco-canadien de la Saskatchewan.**

### M. J.-E. Morrier, de Prince-Albert est élu Président général de l'A. C. F. C.

Ceux qui auguraient un succès de la Convention de Prince-Albert n'ont pas été déçus. Assistance plus nombreuse et plus représentative encore qu'on avait osé l'espérer, enthousiasme soutenu jusqu'au dernier moment, intérêt vif et général aux questions étudiées, rien n'a manqué pour rendre chacune de nos séances des plus fructueuses.

Une association qui peut provoquer de la part de ses membres une telle manifestation n'est certes pas sur son déclin, mais bien plutôt en marche vers les plus fécondes réalisations. C'est d'ailleurs le témoignage que nous ont spontanément rendu les visiteurs distingués qui nous ont fait l'honneur de participer à nos travaux.

Mais quels sont, au point de vue pratique, les résultats de la Convention? Le premier résultat est assurément de nous avoir mieux fait envisager notre périlleuse situation scolaire et de nous avoir indiqué les remèdes urgents à y apporter. Un comité d'éducation chargé d'étudier les différents problèmes qui se présentent et de travailler à les résoudre est en voie de formation. Mais c'est dans la nomination, que nous espérons prochaine, d'un visiteur pour nos écoles, que nous mettons nos plus solides espoirs.

On a aussi constitué des comités de colonisation et de bonne presse, pour les besoins respectifs de ces deux causes.

Nous nous félicitons aussi des relations plus étroites avec les provinces voisines que cette Convention a inaugurées. De ce contact et de cette collaboration surgiront, nous n'en doutons pas, une force et des lumières nouvelles pour tous les Franco-Canadiens de l'Ouest.

Nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs tous les détails qui ont animé et agrémenté les séances. Ils trouveront dans ce numéro le compte rendu d'ensemble du Congrès. Quelques autres travaux importants, que l'espace nous empêche de publier aujourd'hui, paraîtront dans les numéros suivants.

En terminant ces brèves remarques, notre devoir est de remercier sincèrement les nombreux délégués qui ont répondu si généreusement à l'appel de l'A. C. F. C., surtout ceux du sud de la province, qui ont montré que la distance n'est pas un obstacle pour eux lorsqu'il s'agit des intérêts de la cause nationale et de l'éducation de leurs enfants.

## Souhaits de Bienvenue

C'est devant une salle comble que s'ouvre la première séance, consacrée aux commissaires d'écoles. **M. l'abbé J. Bois**, vice-président de l'Association des Commissaires, préside.

**M. l'abbé J.-H. Brodeur**, qui souhaite la bienvenue aux délégués en l'absence de M. Jules Casgrain, les exhorte en quelques mots à travailler pour mieux comprendre leurs devoirs et à mieux défendre l'âme de leurs enfants.

S. G. **Mgr J.-H. Prud'homme**, à son tour, souhaite la bienvenue aux commissaires.

### Discours de Sa Grandeur Mgr Prud'homme

Nous sommes heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les délégués représentant les commissions scolaires catholiques de langue française de notre province.

Mgr l'archevêque de Régina, dont la personnalité si marquante aurait jeté un vif éclat sur notre Convention, m'a envoyé une dépêche de Saint-Boniface, *m'annonçant* qu'il lui était impossible d'assister à nos délibérations. Lorsque j'ai laissé Sa Grandeur vendredi soir, à l'archevêché de Saint-Boniface, elle était indisposée et avant de me rendre à la gare, j'apprenais qu'au lieu de partir pour Régina, elle s'était rendue à l'hôpital. Tout de même j'espérais que Mgr pourrait venir nous voir. La dépêche d'hier a fait évanouir tous mes beaux rêves, et nous serons tous privés de sa présence et de ses sages conseils. Nous aurions été si heureux d'entendre l'éminent archevêque, ancien recteur de l'Université Laval, de Québec, homme qui, toute sa vie, s'est occupé des questions d'enseignement secondaire et universitaire, nous parler de l'éducation. Nous allons accepter cette épreuve généreusement et l'offrir chrétiennement à Dieu, afin qu'Il bénisse tous nos travaux et nous indique les moyens à prendre pour sauvegarder en cette province les intérêts de la foi et de la race qui nous tiennent tant à coeur.

Comme nous aurions été heureux si Mgr l'archevêque de Saint-Boniface eût pu nous honorer de sa présence, mais des travaux qui pressent l'ont retenu à son poste. Il aurait pu nous apporter les fruits de sa longue expérience. Lui qui a participé aux luttes "du grand blessé de l'Ouest," lui qui, dans un discours public devant les représentants officiels de France, n'a pas craint d'appeler le Manitoba "la terre classique des chiffons de papiers," aurait pu nous commenter son cri de ralliement: "Tenons jusqu'au bout."

DELEGUE DU MANITOBA

Nous sommes heureux de voir au milieu de nous le délégué officiel de la société soeur du Manitoba, l'Association d'Education Canadienne-française du Manitoba, dans la personne du chancelier de l'archevêché de Saint-Boniface. Comme le sujet qu'il entend traiter devant nous est la lutte scolaire du Manitoba, nous lui avons demandé de donner ce travail devant les Commissaires réunis en assemblée générale, cet après-midi. Sa plaquette récente: "En face de la persécution scolaire au Manitoba," l'accrédite avantageusement, et nous l'entendrons avec plaisir nous parler de la lutte scolaire au Manitoba.

Nous ne pouvons pas souhaiter la bienvenue à chacun en particulier, mais d'une façon générale, nous désirons dire à tous: **Merci d'être venus nous voir, de nous apporter l'obole du coeur, et le secours de vos sages conseils. Bienvenue à tous.**

LEGITIME FIERTE

En terminant permettez-moi d'ajouter deux mots:

En ces jours nous sentons un souffle patriotique passer, en frémissant, sur nos âmes demeurées toujours catholiques et françaises. Nous éprouvons une légitime fierté, en évoquant le souvenir des actes héroïques de nos pères et de leur attachement inviolable *à leur foi*, à leur langue et au sol de la patrie. Ces pensées réconfortantes servent de *tonique à notre race* et la soutiennent dans ses efforts pour rester à la hauteur des aïeux.

*Aussi bien, ce serait mal comprendre les devoirs que sollicite la race canadienne-française de chacun d'entre nous, si nous nous contentions de livrer nos coeurs à ces légitimes émotions, sans manifester par des vertus et dans la vie pratique les sentiments qui nous animent.*

Ce qu'il convient surtout, en ces jours, c'est de retremper nos énergies, fortifier nos volontés, et intensifier chez nous le sentiment du devoir.

Il faut aborder le devoir *d'une seule façon, en face*, et l'accomplir également d'une seule façon, en entier, si nous ne voulons pas déchoir.

Nous allons pendant ces jours étudier les problèmes qui intéressent notre foi et notre langue. Et pour concrétiser ce que nous désirons, nous voudrions:

VISITEUR DES ECOLES

1.—Au point de vue de la foi, rendre l'enseignement du catéchisme plus efficace. Le moyen que nous suggérons est bien simple. Nommer un visiteur de nos écoles et de nos couvents.

A lui incombera le devoir de s'assurer si cet enseignement du catéchisme produit de bons résultats. Sa *mission sera de pousser à l'action*, en stimulant les bonnes volontés des instituteurs et institutrices et en les aidant de ses conseils.

2.— Nous désirerions que nos instituteurs et institutrices passent un examen devant lui, en matière religieuse, et sur sa recommandation nous signerions un certificat de compétence pour l'enseignement du catéchisme. Nos commissaires auront alors l'assurance que de tels instituteurs ou institutrices sont en



M. J.-E. MORRIER,
Président général de l'A. C. F. C.

mesure de donner un enseignement religieux vraiment sérieux et efficace.

3. — Nous pourrions encourager l'étude du catéchisme par des concours particuliers dans chaque école ou par un concours général dans le diocèse, ou enfin dans toute la province et donner des prix ou médailles d'or au plus méritant. Ce concours général de toute la province pourrait avoir lieu à une date fixe, qu'on pourrait appeler "**La Journée de Jeanne d'Arc.**"

NOTRE LANGUE

Au point de vue de la langue, ce même visiteur aurait pour mission de voir à ce que l'enseignement du français se donne régulièrement dans nos écoles et couvents. Nous pourrions pour le français établir, avec prix ou médailles, comme pour l'enseignement du catéchisme, des concours particuliers. Ne pourrions-nous pas établir au moins pour le diocèse un concours général à une date fixe, que nous pourrions appeler: "**Journée de la Pensée française,**" et donner au candidat victorieux une médaille d'or?

Il faudra établir dans tous nos centres français des cercles de l'A. C. F. C., et leur donner plus de vie.

Enfin tâchons de répandre notre journal le "Patriote." Que chaque famille le reçoive, et efforçons-nous de le répandre au dehors. Le bien que fait un journal est immense. C'est la vérité qu'il fait entrer à jets continus. c'est le clou qu'il enfonce dans la tête du lecteur comme le *Delenda Carthago* de Caton, et dans l'espèce, c'est la mentalité française qu'il forme et développe. C'est un instrument puissant pour le bien. Sachons l'encourager.

Prenons la résolution d'encourager les nôtres dans la mesure du possible. "Ayons le souci du détail; tout est là" répète souvent Mgr Béliveau. Ne négligeons aucune occasion de revendiquer nos droits. Restons debout et on nous respectera.

Luttons "Jusqu'au bout," autre devise du *vaillant* archevêque de Saint-Boniface. C'est l'honneur de la race qui l'exige.

* * * * * * * * * * * * *

**SA SAINTETE PIE XI A ENVOYE LA BENEDICTION APOSTOLIQUE AUX CONGRESSISTES**

**Dès l'ouverture de la Convention, le télégramme suivant avait été adressé au Saint-Père:**

**Les membres de l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, réunis en Congrès à Prince-Albert sous la présidence de l'évêque du diocèse, adressent à Sa Sainteté l'expression de leur filial attachement et implorent sa bénédiction apostolique.**

**RAYMOND DENIS,**
Vice-Président

* * *

La réponse suivante a été reçue le lendemain:

**Sa Sainteté remercie paternellement les membres de l'A. C. F. C. réunis en Convention pour l'hommage de piété filiale et envoie de tout coeur la bénédiction apostolique demandée, bénédiction qui fécondera leurs saintes résolutions.**

CARDINAL GASPARRI.

* * * * * * * * * * * * *

## Devoirs des Commissaires

Le Président remercie Sa Grandeur des bonnes paroles d'encouragement qu'il vient de prononcer. *Puis il attaque lui-même l'important* sujet des "devoirs des commissaires d'école".

Monseigneur,

Avant d'aborder le sujet au programme, *vous me permettrez bien*, au nom de l'Association des Commissaires d'écoles canadiens-français, de vous remercier tout particulièrement d'avoir bien voulu honorer de votre présence cette première séance d'études. C'est pour nous, vous n'en doutez pas, Monseigneur, un encouragement sans pareil et ce nous est un gage que ces séances, avec votre *bénédiction*, produiront des fruits abondants et durables.

Ceci dit, et sans autre préambule, laissez-moi vous dire, messieurs, que le sujet à traiter, puisque bien malgré moi il m'a fallu accepter cette charge, m'apparait difficile au dernier chef: les devoirs des commissaires d'écoles. Sans doute, cela est bientôt dit. Mais quel droit, quelle autorité avons-nous pour expliquer à fond un sujet si compliqué, si difficile; et si l'on a dit avec raison qu'il est des circonstances où parfois il est plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir, est-ce à nous, simples soldats de la grande armée catholique, de venir dire aux autres: Voilà ce que vous devez faire?

Sans doute, et sans présumer trop de mes forces peut-être, je pourrais, *tout comme un autre*, tenir mon auditoire suspendu à mes lèvres en parlant de la langue gardienne de la foi, en montrant les attaques réitérées *de nos ennemis contre tout ce* que nous aimons et respectons, et en déclarant que *nos poitrines* opposeront toujours à l'adversaire un rempart inattaquable; que tous, en un mot, nous sommes prêts, comme les poilus français à Verdun, à dire à ceux qui voudraient nous enlever nos droits: On ne passe pas. Mais *nous ne sommes pas ici en assemblée* générale, nous sommes en séance d'étude; de plus je ne me sens ni le goût ni surtout les qualités pour dogmatiser sur un pareil sujet. La seule chose qui me reste à faire, c'est de tâcher d'étudier avec vous le sujet du programme, de soulever une discussion fraternelle d'où pourra jaillir une lumière qui sera la bienvenue, et de là conclure à des résolutions simples et pratiques.

**Il va donc sans dire que nous laisserons de côté nos devoirs de commissaires d'école au point de vue administratif,** tels que la loi civile de la province les prévoit et les détermine. Nous n'avons qu'à prendre en mains la loi provinciale et nous y conformer, et mieux nous le ferons, mieux peut-être cela vaudra. Il s'agit seulement de nos devoirs, en tant que nous sommes commissaires catholiques et canadiens-français. Comme tels, plaçons-nous au triple point de vue légal, religieux, patriotique.



M. L'ABBE L. ADAM
Secrétaire général de l'A. C. F. C.

ETUDIONS LA LOI

1. — Au point de vue légal, étudions la loi des écoles, connaissons-la à fond, et tirons-en tout le parti possible. Soyons persuadés que si nous y conformons notre conduite; si, non contents d'engager des maîtres et de voter des dépenses, nous nous intéressons à la classe, au maître, aux élèves, aux progrès accomplis, si nous concourons, par nos visites, à la bonne tenue de notre école, et au succès des études, nous avons déjà beaucoup fait pour que tout marche bien.

MAITRES CATHOLIQUES

2. — Au point de vue religieux, il va sans dire que nous devons faire l'impossible pour engager des maîtres catholiques. Il est vrai que la neutralité est la règle dans l'enseignement; mais nul d'entre vous n'ignore que tant vaut le maître, tant vaut l'école. Même avec un programme neutre, des livres neutres, donnez-nous un maître fanatique et *en peu de temps tous ses élèves se* ressentiront de son enseignement;



M. RAYMOND DENIS
Président de l'Association des Commissaires et vice-président général de l'A. C. F. C.

car l'enseignement ne vient pas tant par le livre que par la parole vivante et agissante du maître. Donnez-nous, au contraire, un bon maître, catholique éclairé, convaincu, pratiquant, et la même chose va se produire en sens contraire, malgré la neutralité du programme et des livres, nos élèves vont ressentir une bonne influence morale. Si donc vous ajoutez à cela une demi-heure de catéchisme tous les jours, l'enseignement donné sera vraiment religieux. Notre devoir primordial,

* * * * * * * * * * * * *

COMITE EXECUTIF DE L'A. C. F. C.

**Président:** M. J.-E. Morrier, Prince-Albert.
**1er Vice-président:** Dr L. A. Aubin, Meyronne.
**2ème Vice-président:** M. Raymond Denis, Vonda.
**Aumônier général:** R. P. A.-F. Auclair, O.M.I.
**Secrétaire général:** M. l'abbé L. Adam, Saint-Louis.
**Trésorier général:** M. l'abbé J.-H. Brodeur, Prince-Albert.
**Conseiller:** M. Louis Charbonneau, Hoey.

* * * * * * * * * * * * *

c'est donc d'engager des maîtres catholiques; puis de voir à ce que le catéchisme soit enseigné, dans toutes les divisions, selon le degré d'avancement des élèves, et de telle sorte que les enfants et les parents eux-mêmes restent persuadés que le catéchisme est le livre des livres et la religion la base par excellence de toute éducation.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

3. — Au point de vue français, prenons tout ce que la loi nous donne: le cours primaire en français, et une heure de français tous les jours dans les autres divisions. Nous n'avons encore qu'un an et quelques mois d'expérience dans notre école de Meyronne; cependant, si peu que ce soit, nous croyons pouvoir affirmer *que le temps du français, s'il est bien* employé, permet à nos enfants de lire et d'écrire, par conséquent, de parler aussi, s'ils le veulent, très correctement leur langue maternelle. En attendant mieux, usons donc *comme il faut, d'abord, du peu que* nous avons.

Si donc nous, commissaires, nous veillons à ces deux points essentiels: l'enseignement de la religion et du français; si nous demandons à notre curé ou missionnaire de venir faire passer des examens de catéchisme de temps en temps; si nous veillons à ce que le français ait la plus grande place possible; si par nos visites fréquentes, par les examens que nous ferons passer en particulier, ou devant les parents, nous avons soin d'encourager maîtres et élèves à faire de réels progrès, je ne pense pas qu'il y ait lieu de désespérer de la survivance du français dans notre province.

SOUTENIR LE MAITRE

Est-il besoin d'ajouter que nous devons toujours avoir bien soin de soutenir nos maîtres et maîtresses dans toutes les petites difficultés inhérentes à leur position. N'avez-vous jamais observé ce phénomène curieux? Tant que nos gens se sentent perdus dans la grande masse, ils ne font entendre aucune plainte, il semble que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais aussitôt que, pour une raison ou pour une autre, ils ont, comme on dit, voix au chapitre, tout de suite, c'est une litanie de récriminations: le maître ne devrait pas faire ceci, il devrait faire cela. Je pourrais vous citer tel ou tel cas d'enfants qu'on a envoyés ailleurs, pour la simple raison que les maîtres ont établi une bonne discipline et l'ont faite observer, et que nos maîtres ont été blâmés pour des mesures qui auraient attirés sur des maîtres d'école publique les plus grands éloges et les plus vives félicitations. Supposez, par exemple, qu'un maître d'école publique, protestant, dise aux enfants: A neuf heures, vous devez être rentrés chez vous, je ne veux pas vous voir trainer dans la rue. Ne pensez-vous pas que tout le monde féliciterait ce maître de prendre un tel soin de ses élèves? Mais si c'est un des nôtres, et que cela contrarie un enfant capricieux, *qui fait toutes ses volontés*, si ce maître, par exemple, rencontre un de ses élèves, tout seul, c'est-à-dire sans ses parents, sur la patinoire publique, à dix heures et demie du soir, et le renvoie chez lui, tout de suite c'est un mécontentement, le maître se mêle de ce qui ne le regarde pas, etc., etc... on retire l'élève et on l'envoie ailleurs. Dans ce cas, allons-nous soutenir le maître ou prendre parti contre lui? Il me semble que notre devoir est tout tracé: nous devons soutenir le maître dans toutes les mesures qu'il prend pour le bon ordre et la discipline de son école.

Il est donc du devoir des commissaires d'école, il me semble (1) de soutenir le maître dans tout ce qui regarde le bien moral des élèves; (2) d'avoir eux-mêmes et d'inspirer aux contribuables un véritable esprit de sacrifice. La question de l'éducation des enfants est assez importante pour que tous comprennent (a) d'abord que les enfants doivent arriver à l'heure et jamais en retard, et que si, pour cela, il faut se coucher une demi-heure plus tôt et se lever aussi une demi-heure plus tôt, qu'on le fasse; (b) ensuite que s'il est nécessaire de faire des sacrifices d'argent pour s'assurer de bons maîtres catholiques et capables d'enseigner les deux langues, qu'on les fasse dans la mesure du possible. (c) Enfin que les commissaires usent de leur influence auprès des gens de leur district pour pousser à l'enseignement non seulement des jeunes filles, mais surtout des jeunes gens. Car que voyons-nous dans la province? Beaucoup de jeunes filles et très peu de jeunes gens enseignent dans nos écoles. Or très peu de jeunes filles persévèrent dans l'enseignement après leur mariage, et cela se conçoit aisément; tandis que les jeunes gens peuvent se marier et continuer à enseigner. Je n'ai pas l'honneur de connaître beaucoup de maîtres ou maîtresses d'écoles dans la province, mais les quelques-uns, à ma connaissance, du personnel enseignant, qui, mariés ou non, aient continué à enseigner pendant de longues années, et parfois dans la même école, sont tous des maîtres et non pas des maîtresses.

J'ai fini, messieurs. Un commissaire laïque m'avait suggéré de parler du devoir des commissaires à propos des danses dans les écoles. Comme, en abordant cette question, j'ai peur de marcher sur un terrain pas mal épineux, j'aimerais mieux laisser la parole à des commissaires laïques sur ce sujet, et s'il est nécessaire, de formuler un voeu, il me semble que la chose aurait plus de poids si, après une discussion courtoise et une bonne mise au point, des commissaires autres qu'un prêtre se chargeaient de le faire.

Il me reste maintenant à vous remercier de votre bienveillante attention et à déclarer la discussion ouverte sur tous les points qui regardent le sujet traité, c'est-à-dire les devoirs des commissaires d'écoles.

**Un Comité d'Education siégeant à Régina va suivre de près tous nos problèmes scolaires — Un visiteur pour nos écoles — Deux comités régionaux de colonisation sont établis à Prince-Albert et à Laflèche — Un magnifique banquet de 200 couverts et une brillante soirée dramatique et musicale clôturent les trois journées françaises de la Saskatchewan.**

### M. Raymond Denis, de Vonda, est élu Président des Commissaires d'école.

* * * * * * * * * * * * *

COMITE EXECUTIF DE L'ASSOCIATION DES COMMISSAIRES

**Président:** M. Raymond Denis, Vonda.
**1er Vice-président:** M. l'abbé J. Bois, Meyronne.
**2ème Vice-président:** M. Charles Kleine, Duck Lake.
**Directeurs:** M. l'abbé L. Adam, Saint-Louis; MM. J. A. Roy, Delmas, et Jean Hamon, Gravelbourg.

* * * * * * * * * * * * *

## Les Ecoles du Manitoba

**M. l'abbé J.-Ad. Sabourin**, chancelier de l'archidiocèse de Saint-Boniface, représentant l'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba, nous expose la situation scolaire actuelle de nos compatriotes dans la province voisine.

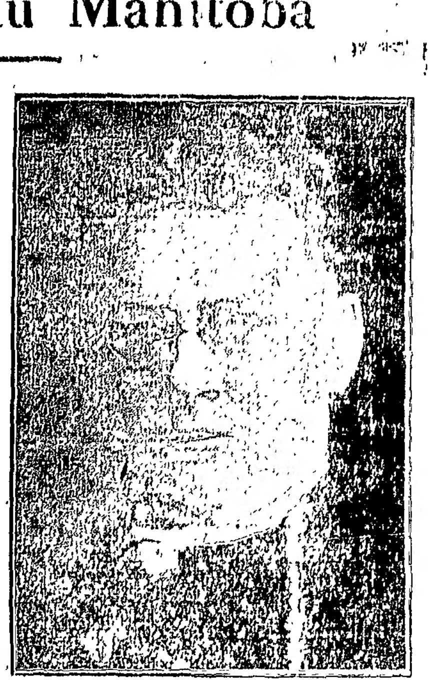
Dans la lutte que nous poursuivons pour la sauvegarde du caractère religieux et la survivance du français dans nos écoles, il y a comme un besoin qui s'affirme partout chez les nôtres. C'est celui de nous sentir les coudes, de travailler de concert dans la plus grande harmonie possible, en profitant tous de l'expérience des uns et des autres. Les organisateurs de cette splendide convention sont allés au-devant des désirs de tous en envoyant des invitations spéciales à leurs frères de l'Alberta et du Manitoba. Comme membre de l'exécutif de l'Association d'Education des Canadiens-Français de cette dernière province, je puis dire que rarement proposition a rencontré un accueil plus spontané, plus unanime et plus enthousiaste. Je puis même ajouter qu'en l'acceptant, on a exprimé le désir et l'espoir que l'initiative prise par votre comité d'organisation devienne un précédent pour l'avenir dans le travail respectif des différents groupes de nos compatriotes de l'Ouest et dans les rapports qui doivent exister entre eux.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Notre situation scolaire actuelle vous est déjà assez connue pour que je n'entre pas dans beaucoup de détails. *Légalement parlant, au point* de vue religieux, nos écoles publiques sont neutres au Manitoba de neuf heures du matin jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi. Dans un grand nombre de cas, même durant ce temps, la pratique vaut mieux que *la loi. De plus, là où* c'est le désir des parents ou des commissaires d'école, et où la chose est possible, la loi permet l'instruction religieuse et quelques exercices de piété après trois heures et demie.

LE FRANCAIS

Au point de vue du français, si l'on voulait s'en tenir au texte de



général de l'A. C. F. C.
M. L'ABBE J.-H. BRODEUR
Trésorier général de l'A. C. F. C.

l'Acte Scolaire et à certaines interprétations données en différentes circonstances par le Département de l'Education, notre langue n'aurait aucun statut légal durant les six ou sept premières années de l'enseignement primaire. Ici encore, disons que ce qui se rencontre fort souvent dans les pays britanniques est aussi un fait en notre province. Au point de vue de l'enseignement du français, la pratique et la loi ne s'accordent heureusement pas. Et les protestations ne se font pas trop jour. On semble de plus en plus se rendre compte qu'il est déraisonnable en terre canadienne de refuser aux descendants des premiers colons, à deux millions et demi de Canadiens, citoyens paisibles et soumis aux lois s'il en fut jamais, le droit d'apprendre leur langue, l'une des deux langues officielles du pays, en quelque endroit du Canada qu'ils puissent se rencontrer. Cela n'empêche pourtant pas que même qu

(à suivre en page 2)

(suite de la 1ère page)

point de vue pratique, notre système scolaire est tout rempli d'injustice. Il l'est car il viole, à des degrés divers, mais réels, les droits de Dieu et des parents, les droits de l'Eglise et ceux de la Constitution.

### HISTORIQUE DE LA QUESTION

Ceux qui désireraient se rendre compte du bien fondé de ce jugement que je voudrais tout autre pour l'honneur de ma province, ne liront peut-être pas sans profit une modeste brochure qui a pour titre: 'En face de la Persécution scolaire au Manitoba." Pour ne pas répéter ce qui se trouve écrit dans cet opuscule, je me bornerai à rappeler comment nous avons été amenés à l'état de chose actuel, quelle a été l'attitude des nôtres en face de la persécution, quel travail ils ont accompli, quelles méthodes ils ont suivies et quel succès a couronné leurs efforts.

### AVANT 1890

Nos difficultés scolaires datent de 1890. Avant cette époque, il y a eu comme deux phases dans l'histoire de nos écoles. Avant l'organisation de notre province et son entrée dans la Confédération, en 1870, de par la coutume, il y avait eu depuis plus d'un demi-siècle des écoles confessionnelles, catholiques et protestantes, où les deux langues officielles du pays, la langue française et la langue anglaise, étaient également respectées. A partir de la Confédération, ou mieux de l'entrée de notre province dans la Confédération, ce qui était coutume dans la première phase devint loi dans la seconde. Ces faits historiques étaient d'une importance capitale, car ils étaient les conditions qui devaient nous garantir à jamais des écoles catholiques et françaises en vertu même de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (art. 93 et 133) et de l'Acte du Manitoba (art. 22 et 23), c'est-à-dire, en vertu même de la Constitution de notre pays.

En 1890, notre gouvernement provincial foula au pied le pacte constitutionnel, le plus sacré qui puisse exister pour un pays. Il abolit les écoles confessionnelles, catholiques et protestantes, pour les remplacer par des écoles soi-disant neutres sous la dépendance d'un ministère de l'Education. Il tenta, de plus, la même année, d'abroger le caractère officiel de notre langue au Manitoba. La lutte qui suivit immédiatement, vous la connaissez. Monseigneur Taché en est mort à la peine. Pendant plusieurs années la question fut agitée devant les tribunaux et devant l'électorat du pays.

### RÈGLEMENT LAURIER-GREENWAY

En 1896 advint le règlement Laurier-Greenway. Par suite de ce règlement, il fut permis de donner une demi-heure d'enseignement religieux après trois heures et demie, là où certaines conditions étaient remplies. La langue française était mise sur le pied de n'importe quelle langue étrangère. Ce règlement que Léon XIII appela, dans son encyclique "Affari vos," "défectueux, imparfait et insuffisant," n'a jamais eu l'approbation de Monseigneur Langevin, ni explicite ni tacite. On le savait dans le camp des adversaires, si bien que le "Free Press," de Winnipeg, qui avait rompu plus d'une lance avec le vaillant lutteur, écrivait le lendemain de sa mort, par manière d'éloge suprême, qu'il n'avait jamais baissé pavillon sur la question scolaire.

### LOI THORNTON

En 1916, nouvel amendement à la loi scolaire. La loi Thornton vint nous enlever les dernières bribes de droit qui nous restaient au point de vue de la langue. Le français, comme toutes les langues autres que l'anglais, fut banni de l'enseignement primaire, jusqu'au septième ou huitième grade.

Ce coup de cravache était le dernier du genre que pût nous infliger la loi. Il produisit un effet salutaire. On comprit alors ce qu'il eût peut-être mieux valu voir plus tôt. Pour résister à la force gouvernementale qui voulait nous écraser, il fallait autre chose que l'influence, l'habileté et le dévouement de quelques sommités sociales. Il fallait toute la force d'un peuple qui se dresse unanimement, pour revendiquer partout et toujours, en fait, quand il ne peut l'avoir de par le droit, la place d'honneur aux deux choses qui tiennent le plus au coeur de l'homme: à sa foi et à sa langue. De cette conviction profonde est née l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba.

### ASSOCIATION D'EDUCATION

Un proverbe allemand dit que tous les débuts sont difficiles. Notre association en a fait l'expérience. Elle n'est pas bien sûre encore d'être arrivée au-delà de la période initiale de son existence.

Un comité de vigilance, fondé au commencement de février en 1916, a organisé une convention tenue dans le courant du même mois. De là est sorti un nouveau comité qui a convoqué tous les catholiques de langue française de la province au premier congrès du genre au Manitoba. Ce congrès eut lieu au mois de juin de la même année 1916.

Afin d'intéresser les groupes ruraux aussi bien que les groupes urbains au travail que l'on projetait, on nomma à ce congrès un comité de cent membres tirés d'à peu près toutes les localités. Ce comité devait se réunir deux fois par année. Sa mission était de donner ses directions à un exécutif composé de quinze membres environ, domiciliés à Saint-Boniface et dans les environs.

### ANGLICISATION ET DE-CHRISTIANISATION

Dans les débuts, l'Association, sans se désintéresser des détails, avait dirigé son intention première et la grande somme de ses efforts vers la direction générale des idées et la bonne orientation de l'opinion publique, tant chez les nôtres que chez le reste de la population. C'était beaucoup sans doute. Mais c'était trop peu encore. Pendant que tout le monde, généralement, dans les rangs de langue française, et qu'un nombre apparemment grandissant chez nos concitoyens de langue anglaise, étaient unanimes à admettre et à proclamer l'importance de l'enseignement de la religion et de notre langue à l'école, les observateurs en état d'avoir des vues d'ensemble, constataient que le coulage s'effectuait de plus en plus. Le rouage administratif faisait son oeuvre d'anglicisation et de déchristianisation d'une manière vraiment alarmante. C'était l'effet naturel de l'action permanente de la loi Thornton, du Département de l'Education et de l'influence qu'exerçaient l'une et l'autre d'abord sur les instituteurs et les institutrices par l'entremise de l'Ecole Normale presque toujours exclusivement entre les mains d'Anglais protestants, puis sur l'école primaire par l'entremise des instituteurs et des institutrices formés par les anglais protestants, des programmes et des bibliothèques scolaires reflétant la mentalité anglaise et protestante et des inspecteurs aussi presque exclusivement anglais et protestants. Sans faire de bruit, et apparemment sans heurts profonds, la neutralité scolaire et l'enseignement unilingue devenaient de plus en plus des faits accomplis auxquels on s'habituait en bien des endroits presque sans répugnance et sans protestation. Et pourtant que de chemin l'on parcourait et avec quelle vitesse!

### IL FAUT AGIR

On s'apercevait de plus en plus que dans nos paroisses rurales de population française, dans la mesure où l'on s'astreignait au régime d'école exclusivement anglaise, nos enfants perdaient la plus grande partie de leur temps et sortaient de l'âge scolaire ne sachant ni l'anglais ni le français. Dans les centres mixtes, et encore plus dans les centres anglais, la langue anglaise devenait la langue des salons, la langue du sport, la langue des correspondances, la langue des affiches, et chez les jeunes, les moeurs anglaises et protestantes prenaient la place de nos belles traditions chrétiennes et nationales. Les gens de meilleure volonté se sentaient débordés. On réclamait quelque chose de plus précis et de plus pratique dans les directions de l'Association. C'est alors que celle-ci, tout en maintenant les grands principes, s'avança plus hardiment que par le passé sur le terrain de la pratique. Ceci se passait l'an dernier.

On comprendra les raisons qui nous font taire certains détails d'organisation donnés par M. l'abbé Sabourin et qui ont vivement intéressé ses auditeurs.

M. Raymond Denis demande comment nos frères du Manitoba s'y prennent pour équilibrer leur budget.

Jusqu'à l'année dernière, répond M. l'abbé Sabourin, nous avons végété. Cette année il nous faut de $6,000 à $7,000 pour maintenir notre secrétariat permanent. Les collectes faites par les cercles locaux s'étant montrées peu efficaces, l'exécutif a envoyé dans chaque paroisse des délégués chargés de recueillir des fonds. Le succès a répondu à notre attente et nous espérons trouver les $7,000 nécessaires.

A une question du président, M. l'abbé Sabourin dit que le comité exécutif se compose de quatorze membres: prêtres, avocats, financiers, tous de Saint-Boniface. Ceux-ci se réunissent deux fois par mois, sans avis, et il y a toujours quorum.

#### Le personnel enseignant et nos écoles

Le travail de M. Louis Charbonneau sur le personnel enseignant et nos écoles, que nous avons déjà publié, est écouté avec beaucoup d'attention. En réponse à une question qui lui est posée, M. Charbonneau attribue à trois causes principales la désertion de la carrière de l'enseignement par les instituteurs et institutrices: 1. la difficulté de la tâche; 2., le mariage; 3., certaines injustices commises.

## L'enseignement du français

M. Raymond Denis remercie chaleureusement Mgr Prud'homme de sa promesse d'un visiteur pour nos écoles. Il se félicite de voir que des milliers des nôtres s'intéressent aux choses de l'éducation et aux questions nationales. La question scolaire prime tout, dit-il, et il est facile de le constater.

Nous voulons que nos enfants apprennent leur langue maternelle à l'école. Ces enfants doivent être en mesure de lire les journaux français, de se tenir en contact avec la littérature catholique française, qui préservera leur foi. Là où l'on ferme une école catholique, il faudra fermer l'église dans vingt ans. La lutte que nous avons à soutenir est religieuse autant que nationale.

#### Pas d'instituteurs

La loi scolaire nous accorde une heure de français par jour. Mais pour enseigner le français il faut des instituteurs français. Nous n'avons pas d'école normale bilingue, alors que l'Ontario lui-même en a. Jusqu'ici nous avions pu faire du recrutement dans la province de Québec. Une circulaire publiée en 1921 rend l'échange des diplômes entre les deux provinces pratiquement impossible. Cependant à la suite de réclamations faites à la veille même de la Convention, le gouvernement semblerait devoir être un peu mieux disposé à l'égard des diplômes de Québec. C'est une victoire pour la Convention.

En dehors de la question des instituteurs, il y a encore d'autres obstacles à l'enseignement de notre langue: les programmes trop chargés et le manque d'inspecteurs français.

#### L'indifférence

La mauvaise volonté évidente du département de l'éducation, sous les dehors de bonnes dispositions, constitue un premier danger pour nous; mais il en est un autre: notre indifférence. Aux dernières élections de commissaires, nous avons perdu 15 élections sur 150 écoles, dit M. Denis, qui cite à ce propos quelques faits navrants de défection et d'abstention.

Il y a quelques années, ajoute-t-il, on n'aurait pas admis un instituteur anglais dans nos écoles; aujourd'hui on n'a plus les mêmes scrupules. Instituteurs et religieuses ne songent qu'au rapport de l'inspecteur et au fameux examen du 8e grade; pour cela ils négligent le français.

En 1920 et 1921, M. Denis a visité une cinquantaine d'écoles franco-canadiennes. Dans une de ces écoles, l'enseignement du français était bon; dans 15 à 18, passable; dans 20, nul.

Il nous faudrait une organisation puissante qui pourrait se dresser devant le département de l'éducation et en obtenir ce que nous sommes en droit d'exiger. Ce serait en quelque sorte un ministère d'action française, de réveil catholique et national, qui centraliserait toutes les demandes d'instituteurs et institutrices et s'efforcerait de les satisfaire. Avec le visiteur des écoles promis, ce serait pour nous l'organisation de la victoire.

Nous ne donnons que les grandes lignes du discours de M. Denis, qui est très applaudi et auquel l'assistance fait une ovation.

## Résolutions des Commissaires

#### Résolutions des Commissaires

Le comité des résolutions se composait des personnes suivantes: MM. Raymond Denis, Nap. Carignan (Ponteix), J. A. Roy (Delmas), Georges Hébert (Gravelbourg), F.-X. Boileau (Laflèche), Abbé J. Bois (Meyronne), H. Kugener (Radville).

Nous donnons ci-dessous la liste des résolutions qui ont été soumises aux délégués et adoptées ou rejetées. Nous ne pouvons entrer dans le détail des discussions, qui ont d'ailleurs été très brèves. Nous donnons à la suite de chaque résolution les noms de ceux qui ont pris la parole.

1. — Cette Convention revendique hautement les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants et déclare que ce principe est sacré pour tous les catholiques sans distinction de nationalité. — Adoptée.

Abbé Dubois et R. P. Adam.

2. — Considérant les droits historiques que donne au français l'histoire même du Canada, aussi bien celle de l'Ouest que celle de l'Est; considérant la place occupée par la langue française dans le monde entier; considérant que cette langue est officielle, au point de vue fédéral, dans tout le Dominion et qu'elle est parlée par plus d'un tiers de la population du pays: cette Convention est d'avis que, pour le plus grand avantage de nos enfants, l'enseignement du français devrait être rendu obligatoire dans toutes les écoles de la province. — Adoptée.

G. Hébert et R. Denis.

3. — Attendu que la loi scolaire autorise l'enseignement du français; attendu que les commissaires d'école franco-canadiens sont fermement résolus à s'assurer les services d'instituteurs capables d'enseigner le français; attendu qu'il y a tous les ans une pénurie très grande d'instituteurs ou d'institutrices capables d'enseigner les deux langues officielles du pays: cette convention demande au gouvernement de faciliter l'importation du personnel enseignant de Québec. — Adoptée.

M. Soucy et J. L. Guay.

4. — Considérant que l'enseignement du français tel qu'autorisé par la loi est donné dans plus de 200 écoles; considérant que la plus grande partie de nos inspecteurs sont absolument incapables d'inspecter cet enseignement, cette Convention est d'avis que la nomination de deux inspecteurs compétents s'impose, afin de vérifier le travail fait durant le temps consacré à l'enseignement du français. — Adoptée.

M. Bourassa et R. P. Adam.

5. — Cette Convention condamne le principe de la nomination d'un commissaire officiel, qui est une insulte à la population du district où elle a lieu, et un défi aux prérogatives que confère le titre de citoyen canadien. — Adoptée.

F.-X. Boileau et M. Bouvier.

6. — Cette Convention est d'avis que pour encourager les jeunes gens, surtout les garçons, à entrer dans la carrière de l'enseignement et à y rester, le gouvernement devrait mettre en vigueur un système de pensions à être payées après un certain temps d'enseignement. — Adoptée.

R. P. Adam et R. Denis.

7. — Cette Convention proteste énergiquement contre l'extension de l'âge scolaire à 15 ans; elle y voit une nouvelle violation des droits du père de famille et un dommage considérable causé aux fermiers; elle insiste pour que le gouvernement demande l'abrogation de cet article de la loi. — Adoptée.

MM. Gaudet et Bourassa.

8. — Cette Convention, considérant que le changement trop fréquent de maître ou de maîtresse dans les écoles primaires nuit à l'avancement des élèves, est d'avis de demander au Département d'Education d'améliorer son système de subventions en accordant une prime additionnelle annuelle et proportionnelle au nombre d'années qu'ils restent ensemble. — Adoptée.

J. A. Motut et J. A. Michaud.

9. — Que la Loi des Ecoles soit amendée de façon à permettre à un bureau scolaire d'envoyer un délégué à une convention de Commissaires lorsque ce délégué n'a pas été élu à l'assemblée annuelle et en autant qu'un vote contraire n'aura pas été pris à cette assemblée. — Adoptée.

MM. Béliveau et Boileau.

10. — Que la Loi des Ecoles soit amendée de façon à permettre aux Commissions scolaires un don maximum annuel de $25 en faveur d'une oeuvre quelconque se rapportant à l'éducation. — Adoptée.

MM. Denis et Leblanc.

11. — Cette Convention, considérant que le travail d'un personnel enseignant bilingue est plus méritoire par le fait de l'enseignement des deux langues, recommande aux commissions scolaires de se montrer aussi généreux que le permet l'état des finances du district, tout en tenant compte des diplômes et de l'expérience des maîtres et maîtresses. — Adoptée.

MM. Challand et St-Jacques.

12. — Cette Convention proteste énergiquement contre les résolutions 15, 3, 17, 53 et 68 votées à son assemblée de 1922 à Régina par la Sask. School Trustees' Association. Ces résolutions, votées d'année en année, ne sont destinées qu'à soulever le fanatisme. — Adoptée.

A. P. Marcotte et R. P. Adam.

13. — Cette Convention remercie l'Honorable Ministre Latta pour l'esprit de bienveillance qu'il a toujours apporté au règlement des questions à discuter mais elle espère que son influence modératrice bienfaisante se fera sentir davantage au Département de l'Education qu'il dirige. — Adoptée.

Abbé Mourey et M. Grezeaud.

14. — En vue de certaines demandes faites à notre Exécutif, celui-ci désirerait connaître s'il est de l'intention de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens de continuer à tenir ses conventions ou bien si elle préfère se rallier à la "Saskatchewan School Trustees' Association." — La Convention se prononce presque à l'unanimité contre le ralliement à la "Saskatchewan School Trustees' Association."

15. — Considérant que dans toutes nos écoles, un bon nombre d'élèves arrivent chaque matin en retard sans raisons valables; considérant que ce retard apporte une perturbation malfaisante dans l'école et entrave le progrès des élèves: cette Convention est d'avis que la loi scolaire devrait être amendée de façon à punir d'une amende les parents dont les enfants n'arriveraient pas à l'heure. La punition serait infligée à la troisième infraction, et après avis donné aux parents. — Rejetée.

16. — Considérant que le Département de l'instruction publique ne veut pas se charger de faire un programme de l'enseignement du français dans les écoles primaires où le français est enseigné en vertu de l'article 178 de la loi scolaire, cette Convention demande à l'Exécutif de l'A. C. F. C. de préparer ce programme et d'en envoyer une copie à chaque instituteur bilingue de la province, de voir à ce qu'il soit suivi, au moins dans ses grandes lignes et sanctionné par des examens et des diplômes. — Adoptée.

Abbé Jullion et J. A. Roy.

17. — Considérant qu'on ne saurait faire prendre trop tôt aux élèves des habitudes d'économie, cette Convention approuve grandement les écoles et les parents, surtout dans les villages, qui encouragent les élèves à placer leurs petites épargnes dans les Caisses d'épargne.

Abbé Mourey et J. A. Roy.

18. — Cette Convention désire se prononcer en faveur de la fusion de l'A. C. F. C. et de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens sous le nom d'Association Catholique d'Education des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. (A. C. E. F. C.) — Rejetée.

19. — Attendu que, dans presque tous les districts d'école et aussi les municipalités, on rencontre beaucoup de difficulté à collecter les taxes scolaires, et que le prix des taxes est souvent beaucoup plus élevé à cause des arrérages, et afin d'encourager le paiement des dites taxes promptement, cette Convention est d'avis que l'article de la Loi des Ecoles, paragraphe 1er, qui se lit actuellement comme suit:

"Tous les contribuables, qu'ils soient résidants ou non, ont droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, mais seuls les contribuables résidants ont droit de voter à l'élection d'un commissaire"

Soit modifié comme suit:

Tous les contribuables, qu'ils soient résidants ou non, ont droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, mais seuls les contribuables résidants qui ont payé leurs taxes scolaires à date ont droit de voter à l'élection d'un commissaire. — Rejetée.

20. — Que l'Association des Commissaires publie les résolutions et les principaux discours de la Convention pour les faire distribuer à toutes les commissions scolaires franco-canadiennes. Celles-ci devront les conserver et les faire lire à l'assemblée annuelle. — Adoptée.

Abbé Kugener et M. Soucy.

21. — Cette Convention demande que l'exécutif de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens prépare des règlements et statuts pour cette association. — Adoptée.

MM. Challand et Denis.

#### Elections des Officiers

On procède ensuite à la nomination des officiers de l'exécutif de l'association. M. Georges Hébert, de Gravelbourg, et M. Raymond Denis, de Vonda, sont mis en nomination. Le vote est pris et M. Raymond Denis obtient la majorité des suffrages.

M. Charles Kleine, de Duck Lake, est choisi comme vice-président pour le Nord, et M. l'abbé J. Bois, vice-président pour le Sud.

Directeurs: M. l'abbé L. Adam, MM. J. A. Roy et Jean Hamon.

L'assemblée exprime le voeu formel qu'une copie des résolutions adoptées soient portée au ministre de l'Education à Régina. MM. Raymond Denis et Georges Hébert sont choisis pour cette mission.

# Mentalité catholique et française

A l'ouverture de la séance du mardi soir, présidée par M. Raymond Denis, M. Alphonse Fortin, président du cercle de Prince-Albert, souhaite la bienvenue aux Franco-Canadiens.

### Bienvenue aux délégués

Après avoir salué S. G. Mgr Prud'homme et S. G. Mgr Charlebois, il s'adresse aux délégués: "Ne pensez pas, dit-il, que nous sommes surpris de vous voir si nombreux. Nous savions que ni les distances, ni les obstacles, ni les sacrifices ne vous empêcheraient de venir à cette Convention... Nous allons vivre ensemble des heures fraternelles, travailler généreusement à la plus grande des causes, à la survivance catholique et française en Saskatchewan.'

En l'absence du maire Davis, le maire suppléant W. H. Rowe exprime des souhaits de bienvenue au nom de la ville.

### Allocution du Président

M. Raymond Denis remercie les deux orateurs et félicite la ville de Prince-Albert pour l'exemple qu'elle donne des deux grandes races du pays s'appuyant l'une sur l'autre. Il remercie S. G. Mgr Prud'homme qui reçoit les congressistes dans sa ville épiscopale et salue en lui l'évêque enfant de l'Ouest, le chef formé à l'école des Langevin et des Béliveau. Il rend aussi hommage à S. G. Mgr Charlebois, qui a sa place marquée au milieu de nous comme fondateur du "Patriote," et à S. G. Mgr Mathieu, malheureusement absent. Il remercie les délégués des provinces voisines et entrevoit une fédération prochaine des forces françaises de l'Ouest.

Après un bref aperçu du programme de la Convention, M. Denis donne la parole à S. G. Mgr Prud'homme.

## Discours de Sa Grandeur Mgr Prud'homme

Nous sommes en convention dans le but de promouvoir les intérêts de la foi et de la langue française. Vous me permettrez donc d'insister sur un point de suprême importance: celui de former une mentalité catholique et française, c'est-à-dire une manière de penser et d'agir qui tourne à la gloire de l'Eglise et de la Patrie, en d'autres termes une conviction profonde que l'Eglise est la seule vraie, et que le français a des droits incontestables en ce pays qu'il faut sauvegarder à tout prix. Impossible d'arriver à cette tournure d'esprit sans un long travail, et pourtant il le faut; le bien de l'Eglise et de la race le demande.

*Mentalité catholique*

Notre société est certainement malade au point de vue religieux. Les idées les plus dangereuses dans l'ordre moral et social sont propagées dans la presse, sur les tribunes publiques et sous le manteau de la cheminée. Si nous voulons régénérer notre société, il faut à tout prix semer la vérité, telle que contenue dans l'Evangile et enseignée par la Sainte Eglise.

Ce qu'il importe, c'est de faire la lumière dans les intelligences, car ce sont les principes, parce qu'ils sont principes, qui poussent à l'action et qui exercent une influence sur les réalités de chaque jour. En un mot c'est la mentalité qu'il importe surtout de perfectionner ou de changer selon le cas. Si donc nous voulons défendre les intérêts de la Sainte Eglise en ce pays, d'une façon plus spéciale dans cette province, il faut à tout prix nous former une mentalité catholique. Cette mentalité, il faut qu'elle se forme au foyer et à l'école, par une attention spéciale donnée à l'enseignement du catéchisme, soit par les parents, soit par les instituteurs ou les institutrices.

Si nous voulons préparer une génération d'hommes d'action catholiques, efforçons-nous dès maintenant de former des hommes de lumière. La France, après la Révolution de 89, était certes bien empoisonnée au point de vue des idées religieuses, et longtemps les fausses doctrines des encyclopédistes du dix-huitième siècle eurent libre cours en France. Pour sauver la France de ce grand péril antireligieux, qu'a-t-on fait?... Des catholiques en vue, hommes de science et de lettres, philosophes, historiens ou orateurs, tels que Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, Lamenais, Montalembert, Lacordaire, Ozanam, Gratry et beaucoup d'autres n'ont pas cru mieux faire pour sauver la France de la crise révolutionnaire que de refaire aux hommes de leur temps une mentalité catholique. Et par ce beau mouvement, la France est restée catholique dans les idées et dans la vie intérieure en dépit de son athéisme officiel. A vous donc dans cette province de faire oeuvre d'apostolat, en jetant dans l'âme populaire, à toutes les époques de la vie, des principes de foi, car de la lumière on en réclame partout, et le peuple est fatigué, désabusé de ces doctrines et de ces systèmes qui entraînent avec eux tant de déceptions, de désenchantements et de souffrances.

(a) Cette mentalité catholique doit être formée d'abord *à la maison* et c'est aux parents qu'incombe le devoir de la faire naître dans l'intelligence de leurs enfants, par la prière en commun, la prière avant et après le repas, en donnant au crucifix une place d'honneur au foyer, par la lecture de l'évangile, la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ et de ses Saints, par toutes les dévotions qui nourrissent la foi et la fortifient, par une assistance régulière aux offices religieux, en inspirant aux enfants l'amour de Dieu, la crainte de l'offenser; en un mot, par une vie exemplaire qui sera le témoignage éclatant de leur foi intérieure.

Cette mentalité, elle doit se développer ensuite *à l'école*. A nous de faire les efforts nécessaires pour obtenir des écoles séparées, pour obtenir des maîtres ou maîtresses qui tient à coeur d'enseigner le catéchisme, de fonder des couvents, de stimuler cet enseignement religieux par des prix ou des concours. Aussi si la chose nous est possible, nous allons nommer un visiteur qui se chargé de visiter nos écoles et nos couvents, afin d'aider toutes les bonnes volontés, pousser à l'action et rendre l'enseignement du catéchisme plus effectif. Nous donnerons probablement, après examen un certificat de compétence en matière religieuse aux instituteurs et institutrices, et ce sera le devoir de MM. les Commissaires de choisir comme instituteurs ou institutrices ceux ou celles qui seront munis de ce brevet ou diplôme de capacité.

C'est bien notre intention aussi d'établir un concours à date fixe que nous pourrions appeler "Journée de Jeanne d'Arc", et le candidat le plus méritant de cet examen recevra de nous une médaille d'or.

Cette mentalité, il faut la perfectionner et la défendre contre les *ennemis du dedans*, c'est-à-dire les mauvaises passions, *les ennemis du dehors*, c'est-à-dire tous ceux qui cherchent à déchristianiser la société. Et pour la développer, il n'y a pas de meilleur moyen que la lecture des bons livres, des tracts ou brochures, par-dessus tout la lecture d'un journal essentiellement catholique. "Car le journal dans une paroisse, a dit Léon XIII, est une mission perpétuelle.

Ai-je besoin d'ajouter que parmi les journaux catholiques qui défendent le bon combat, le *Patriote* occupe une place d'honneur!

*Mentalité française*

Au point de vue national, il faut des hommes courageux, éclairés et convaincus, prêts à tous les sacrifices et à tous les efforts pour défendre la langue. Ce dont nous avons besoin, ce sont des actes et non des paroles: *Res, nec verba.* Le patriotisme simplement oratoire ne nous sauvera pas, tout comme il n'a pas sauvé les Grecs et les Romains, et n'a en rien empêché leur décadence nationale. Et nous voudrions que cette belle devise de Sir Etienne Pascal Taché fut inscrite dans toutes les maisons et surtout dans tous les coeurs: *Pas tout, mais tous pouvons.* Chacun est appelé à fournir une ou plusieurs pierres à la construction de l'édifice national. Rien de plus touchant que d'entendre ces petits enfants de Saint-Louis de Gonzague de Woonsocket (R.I.) qui m'ont donné une réception tout dernièrement et qui s'enorgueillissent d'avoir apporté dans leurs voiturettes d'enfant une pierre ou deux devant servir à la construction de leur école française. Ces pierres resteront comme un témoignage de leur attachement à leur langue et rediront aux générations à venir les sacrifices accomplis en terre américaine pour la sauvegarde de la langue française. *Pas tout, mais tous nous pouvons.* Ce que la patrie nous demande, ce n'est pas l'accomplissement des grandes choses, mais des tâches modestes, l'accomplissement des petites choses, le sacrifice de ses vues personnelles ou de l'intérêt privé aux vues d'ensemble et à l'intérêt général.

Ce que la patrie demande, c'est l'oubli de soi qui va parfois jusqu'à l'héroïsme, et toujours à l'honneur.

Que chacun se regarde, regarde autour de soi: *le bien à faire est là et pas ailleurs!* Que chacun accomplisse généreusement le petit sacrifice que la patrie exige et alors le grand devoir patriotique sera fait. "Que chacun, dit Mgr Gibier, balaie le devant de sa porte et la rue sera propre!" Que chacun fasse sa quote-part, travaille dans la mesure de ses forces et de cette discipline, de cette organisation des activités individuelles résultera un travail d'ensemble qui sauvegardera les intérêts de la race! Pour former cette mentalité française, pénétrons-nous bien des pensées suivantes:

*La langue française est officielle au pays.*

Lisons ce qui a été écrit à ce sujet, notamment le discours de l'honorable sénateur Belcourt, prononcé tout dernièrement devant les étudiants de l'université de Toronto.

*Elle a une puissance d'universalité à nulle autre comparable parmi les langues modernes.*

"La France, a écrit M. Victor Giraud est *humanité.*" et c'est à cause de cette mission qu'elle s'est faite une langue communicative, universelle, capable d'être comprise, par l'humanité. C'est aussi parce que la France est *idéaliste*, c'est-à-dire parce que la France cherche l'idée et par conséquent ce qui ne meurt pas et ce qui participe à l'éternité; c'est parce qu'elle se bat pour des idées qui la dépassent et l'entraînent; c'est parce que la France est civilisatrice et apôtre qu'elle s'est choisie une langue *semeuse*, douée d'une grande puissance d'universalité. Elle est faite de clarté, d'ordre, de noblesse et d'harmonie. Elle est faite d'or et d'acier comme l'épée de Durandale. Est-il étonnant maintenant qu'au congrès de Nimègue, en 1678, elle ait été choisie come la langue de la diplomatie?"

*La langue française est une langue imprégnée du Christianisme.*

On a dit: "Le berceau de la France prophétise son histoire". Elle est née en effet d'un acte de foi, sur un champ de bataille. Aussi est-elle restée la nation élue, le sergent de Dieu, la fille aînée de l'Eglise, et ses vieux rois s'appelaient les *évêques du dehors et les rois très chrétiens.* C'est elle qui a sauvé en Occident, sous Clovis, la vraie foi contre les peuplades ariennes, tout comme elle a sauvé l'Europe de la barbarie musulmane, sous Charles Martel, en brisant les armées sarrasines. C'est elle aussi qui sous Pépin et Charlemagne assura l'indépendance et la souveraineté temporelle des papes. C'est elle qui mena les Croisades au 13ème siècle. C'est elle qui couvrit la France de *sa blanche robe des cathédrales.* C'est elle qui, par le génie de Bossuet, a fait reculer le protestantisme. Et au 17ème siècle, alors que la défection fut universelle en Europe elle, la France, a résisté à la tourmente religieuse et elle imposa à son roi Henri IV l'obligation d'être catholique pour mériter l'honneur d'être roi. N'oublions pas que du 3ème au 13ème siècle, ce sont les prêtres de France qui prêchent l'évangile à travers la Germanie, en Orient et au tombeau du Sauveur. N'oublions pas que du 16ème siècle au 19ème siècle, ce sont les missionnaires de France qui évangélisent le Nouveau-Monde. N'oublions pas que sur 18,000 missionnaires la France en donne 14,000, et que sur 53,000 religieuses, elle en donne 42,000; que la France donne 3,000,000 de francs sur 8,000,000 que recueille chaque année la Propagation de la Foi; qu'elle a fourni au ciel plus de martyrs que tout le reste de l'Europe ensemble puisqu'elle revendique les 5-6 des martyrs et qu'aucune nation peut-être n'a donné au catholicisme autant d'élus mis sur les autels. N'est-ce pas la France qui, en ces derniers temps, a été l'inspiratrice de tant d'oeuvres religieuses: la dévotion au Sacré-Coeur, l'adoration nocturne du Saint Sacrement, les semaines sociales, l'institution des congrès eucharistiques internationaux, les oeuvres de Presse, etc...?

Lacordaire pouvait bien parler de "la vocation religieuse de la nation française". De Maistre avait le droit de parler à son tour de "la magistrature morale et religieuse dont Dieu investit la France et qu'elle exerce en Europe". Et le Pape Anastase pouvait bien écrire en 486, à Clovis converti et baptisé: "Glorieux fils, console ta mère, la Sainte Eglise; elle s'appuie sur toi comme sur une colonne de fer." Saint Avit, évêque de Vienne, pouvait avec raison écrire au même Clovis et à la même date: "Votre baptême, c'est vraiment la naissance de Jésus-Christ en Occident."

Est-il étonnant que le chancelier de fer, Bismarck, ait pu déclarer un jour au député Werlé: "La force du catholicisme est en France, si nous pouvons l'en extirper nous serons maîtres des Latins." Est-il étonnant qu'une nation qui a mis au service de l'Eglise son épée, ses personnages les plus marquants, et surtout son clergé, possède une langue foncièrement catholique! C'est à la source du Christianisme qu'elle a puisé sa meilleure sève.

Cette langue qui plonge ses racines dans le génie du Christianisme, a été forgée et perfectionnée par les moines et les prêtres sous tous les régimes de France, pour atteindre sa perfection sous Bossuet, Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Pascal et tant d'autres. C'est parce que la civilisation française est imprégnée de la sève du Christianisme, qu'elle ne peut se défaire de cet activisme religieux, qu'elle est marquée du sceau indélébile de la foi chrétienne, que la conservation de la langue française en ce pays est un rempart pour la foi. Voila l'idée qu'il faut faire naître dans l'intelligence des enfants, des adultes et de tous. Une fois que cette vérité pénètrera les masses populaires, il sera facile de faire adopter les moyens jugés nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la langue en ce pays. Une fois pénétrés de cette grande vérité fondamentale, tous comprendront la nécessité d'un journal français, de cercles français, de l'enseignement du français dans les écoles, dans les couvents. Tous se feront un plaisir, un devoir de parler français partout, d'exiger du français partout. En un mot les sacrifices à faire pour la défense de la langue seront facilement acceptés. Quittons tous cette convention, bien convaincus que nous avons des devoirs importants à remplir au point de vue de la foi et de la langue, que nous ne pouvons pas, pris individuellement, tout faire dans ces deux domaines, mais que tous nous pouvons faire quelque chose, que nous devons le faire et que c'est en accomplissant ce devoir que nous travaillerons à la sauvegarde de la foi et de la langue en cette province. Retenons tous cette devise déjà citée de Sir Etienne-Pascal Taché: *Pas tout, mais tous pouvons.*

Restons tous *unis* pour la défense de ces deux grandes causes; la *foi* et la *langue*. "Soyons unis pour nous protéger", telle est la devise de Mgr Charlebois. Faisons-la nôtre. Pour rester unis, il faut parfois se séparer. C'est la recommandation de Saint-Paul dans son Epitre aux Corinthiens VI-9 à 13. Si nous voulons garder notre foi intacte, éloignons-nous des dangers, fuyons les personnes qui peuvent empoisonner nos intelligences, et séparons-nous de toutes les sources qui peuvent souiller notre âme et ternir l'éclat de notre foi.

Au point de vue national, tenons-nous en garde dans nos rapports avec ceux qui veulent la disparition de notre langue, et ceux des nôtres qui forlignent à l'honneur et qu' préfèrent les délices de Capoue ou le lit de rose du Sybarite aux combats des hommes d'honneur. Tachons d'éclairer nos ennemis, efforçons-nous d'inspirer aux indifférents et aux pusillanimes les sentiments de l'honneur, et aux transfuges l'ignominie de leur conduite.

Soyons *déterminés* à défendre tous nos [illegible]. A peine 30,000 francs-[illegible] ont pu, au Parlement de France, sur leur programme, forcer une majorité. Pourquoi? Parce qu'ils savaient ce qu'ils voulaient. Soyons *déterminés* pour le bien comme eux le sont pour le mal. "Rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons", disait Léon XIII, le 10 janvier 1890, dans son Encyclique sur les principaux devoirs des chrétiens. "*Soyons des mandataires du bien!* Soyons *déterminés*, c'est-à-dire convaincus de la bonté de notre cause et tachons de faire oeuvre de propagandistes en nous efforçant de transmettre à d'autres cette conviction. Soyons déterminés, c'est-à-dire n'hésitons pas a livrer un rude combat, s'il le faut, pour le triomphe de la vérité.

Nous pourrions demander au Gouvernement un secrétaire dans le Ministère de l'Instruction Publique qui relèverait directement du ministre, à qui il rendrait compte de sa gestion de l'enseignement bilingue, qui comprend l'Inspectorat au point de vue français, l'acceptation des diplômes bilingues et des programmes d'étude. Ce serait un acheminement vers l'établissement d'une Ecole Normale bilingue.

Cet inspectorat devrait inclure 2 inspecteurs, l'un pour le Sud et l'autre pour le Nord. (150 écoles bilingues).

N'oublions jamais — car l'histoire est là pour l'attester — qu'il y a deux choses qu'on ne peut enlever à un peuple, c'est sa foi et sa langue. "On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus," dit un proverbe.

Donc "En avant! Vers l'avenir." (Comte A. de Mun).

Et retenons les deux devises suivantes:
"Plus d'honneur que d'honneurs". Devise des de Lantagnac.
"Pas tout, mais tous pouvons". Devise de Sir E. P. Taché.

### TELEGRAMMES

Le Président donne lecture des télégrammes suivants:

Avec vous esprit et coeur. Dieu vous bénisse, vous éclaire et rende vos travaux féconds.
O.-E. MATHIEU,
Archevêque de Régina.

* * *

Mes voeux aux congressistes. Que Dieu bénisse leurs travaux et les rende efficaces.
A. BELIVEAU,
Archevêque de St-Boniface.

* * *

Regrette sincèrement d'être incapable d'assister à la Convention à cause du travail de la session. Salut aux congressistes et mes voeux très sincères de succès.
J. M. UHRICH,
Secrétaire provincial.

* * *

Félicitations et meilleurs voeux de succès à la Convention franco-canadienne. De coeur avec vous.
A.-F. AUCLAIR, O.M.I.
Abbé P. E. MYRE,
Abbé THERIAULT,
San Diégo, Californie.

* * *

Regrette ne pouvoir assister à la Convention. Pris ici par travail de colonisation. Vous souhaite, ainsi qu'aux délégués, le meilleur succès.
J. E. LAFORCE.

* * *

La Sauvegarde, qui s'intéresse à toutes les manifestations de survivance française, adresse à la Convention de Prince-Albert, ses meilleurs voeux de succès. Elle salue les vaillants défenseurs de la langue dans la Saskatchewan et les assure de toute la sympathie du vieux Québec.
LA SAUVEGARDE.

## Allocution de Sa Grandeur Mgr Charlebois

S. G. Mgr Charlebois nous adresse quelques mots tirés du coeur. Il rappelle qu'en 1912 il avait assisté à la première Convention de l'A. C. F. C. à Duck Lake. Six autres ont eu lieu depuis, auxquelles il n'a pu prendre part, à son grand regret. Il se plaît à noter le contraste entre ce congrès et celui de 1912, qui était surtout un congrès de bonne volonté. Un grand travail s'est fait depuis, il est heureux de le constater. Un tel spectacle nous remplit d'espoir pour l'avenir. Le programme qui se déroule à cette Convention est dû au dévouement et au patriotisme de tous et de chacun, surtout aux âmes dirigeantes qui y ont mis le plus d'activité. Il est dû aussi au cher et vaillant "Patriote."

Si vous avez réussi à faire quelque chose dans le passé et si vous pouvez espérer faire quelque chose dans l'avenir, poursuit Mgr Charlebois, il faut l'attribuer à votre journal. Sans journal on ne peut rien faire. En 1912, au moment du Congrès, le "Patriote" venait juste de ressusciter et il n'avait qu'une existence bien faible. Son directeur avait écrit: "Le "Patriote" ressuscite pour ne plus mourir..." et beaucoup avaient souri à cette prophétie. Cependant le R. P. Auclair a eu raison. Le "Patriote" n'est pas mort et il ne mourra pas. C'est une oeuvre du Bon Dieu. J'ai été témoin de son origine, dit l'orateur. Humainement parlant, il ne pouvait pas exister et il n'a tenu que grâce à la vaillance de son directeur, à qui il a failli coûter la vie. Nous espérons saluer bientôt le retour du R. P. Auclair et le voir diriger son journal pendant de nombreuses années encore.

Mgr Charlebois dit, en terminant, qu'il n'est pas venu seulement en son nom personnel, mais aussi au nom du petit groupe de Canadiens du Pas qui veulent, eux aussi, demeurer français et se saignent pour entretenir leur école où cent petits Canadiens apprennent leur langue.

Le vénérable évêque missionnaire est acclamé, et l'on chante quelques refrains canadiens avant d'entendre le représentant de l'Alberta, M. L.-A. Giroux.

(Voir en page 4 la suite du compte rendu du Congrès)

OTTAWA — Il est fortement rumeur dans les cercles bien informés de la capitale que le ministre des finances, M. Fielding, abandonne bientôt la politique pour devenir notre représentant à Washington. On mentionne M. A. K. Maclean comme son successeur au ministère des finances.

# Nos frères de l'Alberta

M. Giroux prononce un très éloquent discours d'une heure dans lequel il nous expose la situation des Canadiens français dans l'Alberta. Nous ne pouvons malheureusement en donner qu'un pâle résumé.

La province voisine a été gâtée dans le passé, mais aujourd'hui, après avoir perdu ses chefs ecclésiastiques et politiques, elle peut sympathiser avec les autres. L'orateur salue Mgr Prud'homme et Mgr Charlebois, puis il entre dans le vif de son sujet en traitant les trois points suivants: la langue dans la famille albertaine, le français à l'école, le français dans la vie publique.

**Dans la famille**

Les Canadiens de l'Alberta, venus presque tous de la province de Québec, ont été élevés dans une atmosphère française et ils n'ont pas de peine à préserver leur mentalité. Malheureusement les enfants — ceux des villes surtout — sont saturés de l'atmosphère anglaise. A l'école on ne leur enseigne que les premiers rudiments de leur langue. La rue, le cinéma, les sports, tout les entraîne dans le courant anglais. La famille peut seule les garder à leur race, à la condition que l'ambiance y soit nettement française.

Il faut donc créer et développer cette atmosphère française au moyen de soirées familiales, d'amusement français, de sociétés françaises, de lectures en famille, de bibliothèques scolaires, de concours de français pour les écoliers, etc.

**A l'école**

A l'école, la situation au point de vue du français serait satisfaisante en droit. Le cours primaire tel que contenu dans la loi n'a jamais été défini et l'interprétation courante est que l'on peut faire une demi-heure de français tous les jours pendant quatre ans. Cet état de choses est dû à l'influence heureuse des députés canadiens-français d'il y a une douzaine d'années et surtout de l'hon. Lessard, auquel l'orateur rend hommage.

Malheureusement, par crainte de l'inspecteur, on ne prend pas toujours avantage du cours primaire; le public montre une apathie coupable dans l'élection des commissaires et ceux-ci se laissent trop facilement imposer des instituteurs anglais; les instituteurs eux-mêmes, trop souvent, ignorent leurs droits et négligent le français par peur de l'effort.

Il faudrait apprendre au public ses droits, avoir une école normale pour l'Ouest et obtenir des instituteurs bilingues de la province de Québec. Des cours spéciaux pour la formation des instituteurs bilingues de l'Ouest devraient être institués dans les écoles normales de Montréal et de Québec. Des inspecteurs bilingues sont également indispensables pour assurer l'efficacité de l'enseignement du français.

M. Giroux rappelle qu'il y a quatre professeurs de français à l'Université d'Edmonton, que celle-ci possède son club français et qu'il existe aussi un comité France-Canada sous les auspices du club La Vérendrye.

En terminant, l'orateur conclut à la nécessité de l'organisation — une organisation de tous les jours. C'est là, dit-il, le seul secret du succès.

# Notre Collège français

Le R. P. J. Magnan, O.M.I., recteur du Collège Mathieu de Gravelbourg, nous parle de cette importante institution qui occupe une si grande place parmi les oeuvres nationales de la province. Son exposé clair et lumineux est écouté avec beaucoup d'attention. Nous sommes heureux de pouvoir en donner le texte intégral.

L'Association Franco-Canadienne m'a invité, avec une bienveillance dont je lui suis profondément reconnaissant, à vous parler de notre Collège français établi à Gravelbourg — Collège fondé par les nôtres et exclusivement pour les nôtres.

L'Association reste ainsi fidèle à la sympathie active qu'elle a manifesté pour cette oeuvre nationale dès le début.

C'est elle, en effet, qui est venue à son secours dans les temps difficiles; en organisant, à la demande de Mgr l'Archevêque et sous l'impulsion vigoureuse de son secrétaire général, Mgr Marois, "L'aide au Collège français de la Saskatchewan", qui a eu le double avantage d'apporter les ressources nécessaires pour les besoins les plus urgents et d'éveiller l'attention de nos compatriotes sur l'oeuvre naissante.

La question de l'éducation est la grande question du jour et il faut l'étudier sous son double aspect: éducation secondaire aussi bien que primaire; car si tous nos enfants ont besoin de recevoir à l'école une formation en tout conforme à notre foi et à nos aspirations nationales, plusieurs sont appelés à monter plus haut et à se préparer dans notre Collège à devenir les chefs de demain qui conduisent notre peuple dans les chemins difficiles qu'il aura à traverser.

**Nécessité du collège classique**

Je ne m'attarderai pas à vous démontrer la nécessité d'un Collège classique en cette province, l'opportunité de sa fondation et l'obligation urgente qu il y a pour tous de l'encourager et de le faire prosperer. Pourquoi parler de la nécessité de notre Collège français, quand nous avons entendu à plusieurs reprises notre vénéré Archevêque déclarer qu'il était l'oeuvre de sa vie, qu'il dirait volontiers son "nunc dimittis" quand il le verrait solidement établi; que même, n'eût-il fait que cela pendant son épiscopat, il paraîtrait avec confiance au tribunal du souverain Juge? Pourquoi revenir sur cette question quand nous nous rappelons tous la lettre magnifique du premier Pasteur de ce diocèse qui soulignait d'une manière si éloquente les vues de notre Archevêque? Toute démonstration serait vraiment superflue.

Notre Collège est le plus jeune collège de l'Ouest, mais malgré sa jeunesse, il me semble avoir déjà quelque chose de la vitalité de ses aînés. Il doit vivre, et il vivra, car il a été visiblement béni de Dieu et ses fondateurs ont appelé sur son berceau la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ. Le 26 février 1919 le Cardinal Gasparri câblait à Mgr l'Archevêque de Régina:

"Sa Sainteté bénit très paternelle-"ment le nouveau Collège catholique "de Gravelbourg ainsi que Votre "Grandeur et la faculté toute entiè-"re, formant voeux d'heureux suc-"cès de la nouvelle Institution pour "les intérêts de l'Eglise."

**Débuts difficiles**

La bénédiction du pape, c'était un gage de longue et fructueuse vie. Oh! sans doute les épreuves ne lui ont pas manqué: toutes les oeuvres de Dieu destinées à vivre et à faire beaucoup de bien doivent passer par le même creuset. Le Collège ouvrait ses portes peu de temps après la signature de l'armistice et en pleine épidémie de grippe. Les deux premières années furent tronquées: il y eut les retards inévitables causés par la construction successive des deux édifices actuels. Et quelle n'avait pas été la difficulté de trouver les professeurs nécessaires, alors que les prêtres séculiers et religieux n'étaient pas même assez nombreux pour subvenir aux besoins des paroisses et des missions. Québec, comme toujours nous vint en aide en nous prêtant plusieurs prêtres et séminaristes qui se donnèrent sans compter à l'oeuvre naissante, si bien qu'en dépit de tous les obstacles les deux premières années donnèrent les plus heureux resultats. Enfin les ressources necessaires a une oeuvre si coûteuse faisaient défaut. On dit souvent que plaie d'argent ne fait pas mourir: c'est vrai surtout pour les oeuvres de l'Eglise. Mais ici la plaie était si profonde qu'elle inspirait des craintes sérieuses. Un Collège est fondé pour le bien général et il n'est que juste que tous prennent leur part du fardeau. Mgr l'Archevêque fit d'abord appel aux nôtres de la province comme il convenait, puis aux compatriotes de la généreuse province de Québec. Il avait pleinement confiance d'être entendu; il savait qu'il y avait là-bas, sur les bords du St-Laurent, un peuple au coeur d'or et au clocher d'argent", selon l'heureuse expression de Mgr de Forbin-Janson, un peuple généreux et animé d'une foi profonde. Grâce à votre générosité et à celle de nos frères de Québec et particulièrement des Chevaliers de Colomb, nous pûmes envisager l'avenir avec plus de confiance.

Des sacrifices généreux ont été faits pour notre Collège: mais assurément tout n'est pas fait et il faudra encore beaucoup de dévouement, de générosité et d'esprit de sacrifice de tous pour qu'il puisse accomplir sa noble tâche; donner une élite nombreuse qui sera en mesure de défendre avec succès toutes les causes qui nous sont chères.

**Besoin d'une élite**

Nous avons un besoin urgent d'une élite plus nombreuse puisque nous ne comptons encore que pour 5 p. c. de la classe dirigeante.

Nous sommes menacés plus que jamais et nous ne pouvons nous faire illusion. La thèse est faite pour tout l'Ouest: une école, une langue, un drapeau. Nous n'aurons que ce que nous pourrons garder ou prendre. On pourra y mettre plus au moins de forme, mais le but à atteindre est le même pour tous et au fond la méthode brutale est encore la moins dangereuse.

Pour vivre il faudra nécessairement lutter et pour lutter avec succès il faut des chefs.

Il est loin, Dieu merci! le temps où d'aucuns pensaient et même disaient qu'il était inutile de se battre pour une poignée de Canadiens français disseminés sur une trop vaste étendue et destinés à disparaître. Vraiment c'est une forte poignée que cent mille Canadiens bien résolus pour la plupart à vivre coûte que coûte; c'est plus qu'il ne faut pour recommencer le miracle canadien.

**Nous survivrons**

Pourtant, il faut bien l'admettre, il se trouve encore des compatriotes dans la province de Québec et ailleurs qui ont des doutes sur notre survivance et qui, pour cette raison, ne voient pas d'un bon oeil l'émigration des nôtres vers l'Ouest. Sans le vouloir ils nuisent à la cause commune: ce sont des défaitistes qui énervent les énergies des militants.

M'est avis qu'ils se laissent beaucoup trop émouvoir à la pensée de notre petit nombre, des persécutions ténébreuses ou ouvertes auxquelles nous sommes en butte.

La persécution peut être ennuyeuse, mais non dangereuse pour ceux qui ont la foi et mettent leur espérance en Dieu. Depuis Notre-Seigneur et selon la prédiction qu'il en a faite, la persécution est le partage de ceux qui cherchent la justice et la vérité; mais en même temps elle est comme ce pain quotidien qui les rend forts et leur assure le triomphe.

Elles sont profondément gravées dans notre mémoire, les paroles du grand Archevêque de St-Boniface qu'il importe de méditer souvent: "La persécution décourage les ra-"ces sans vigueur et les hommes "sans convictions, comme la tem-"pête abat les arbres sans racines, "mais elle provoque et elle sauve le "courage des coeurs vaillants".

Il est mort à la peine, mais nous écouterons un jour ce qu'il a semé avec tant de vaillance: car selon ces belles paroles de Louis Veuillot: "Les principes germent "et vivent dans les tombeaux de "ceux qui meurent pour les défen-"dre; mais le jour de l'éclosion ar-"rive enfin."

**Se défendre**

Nos adversaires ne nous laissent pas le choix: devant l'attaque, il n'y a qu'une seule chose à faire: se défendre. Pour se défendre avec succès, il faut des chefs dans toutes les sphères de l'activité humaine. Le Collège Mathieu devra nous donner ces chefs de demain: et il les donnera si seulement nous le voulons, si nous savons faire sans tarder les sacrifices nécessaires.

Il faut se hâter, le temps presse.

Ce n'est pas tout de fonder un Collège, c'est-à-dire de construire à grands frais un bel et grand édifice, avec des salles spacieuses, de lui fournir un personnel de choix. Tout cela est inutile, si les parents ne comprennent pas l'importance de l'éducation, s'il ne savent pas s'imposer les sacrifices nécessaires pour y envoyer leurs enfants.

**Des élèves**

Ce qu'il faut maintenant, ce sont des élèves de plus en plus nombreux qui puissent profiter de la science et du dévouement des professeurs.

L'avenir du Collège est entre vos mains; il sera ce que vous le ferez: il atteindra son but si vous le voulez. Vous avez déjà fait beaucoup, en fournissant le nerf de la guerre; mais le principal reste à faire: envoyer à notre cher Collège de nombreux petits soldats que nous fâcherons d'aguerrir pour les combats futurs.

Nul doute que notre Collège doit être un des puissants facteurs de notre survivance en cette province. L'éminent archevêque de Québec estime "que le sort de la langue française en Saskatchewan est intimement lié à notre Collège" et même il ajoute: "dans une certaine mesure l'avenir de l'Eglise."

C'est la grande espérance de l'avenir; c'est elle qui nous a déterminés à faire des sacrifices pour notre Collège; c'est elle qui a soutenu notre vénéré archevêque et tous ceux qui s'occupent plus directement de l'oeuvre dans les difficultés et les heures d'angoisse.

Vous voulez que notre Collège nous donne des hommes pieux, éclairés, instruits, ayant au coeur des convictions profondes. C'est vous qui devez répondre en y envoyant tous vos enfants qui montrent des dispositions pour des études supérieures.

Jusqu'à présent le nombre de nos élèves est resté à peu près stationnaire, et je me demande si seulement un tiers de nos paroisses françaises de la province ont envoyé des élèves au Collège.

En terminant je forme donc le voeu que chaque paroisse, plus que cela, chaque famille qui en a les moyens, se fasse un devoir d'envoyer un ou plusieurs enfants à notre Collège français.

La première journée de la Convention s'est terminée au milieu d'un grand enthousiasme, par le chant "O Canada!

—:*:—

## Liste des délégués officiels des cercles

B. Rio, Louis Duinat, St Jean Baptiste de Carlton.
L. P. Côté, E. Demers, Montmartre.
A. P. Marcotte Prud'homme.
Edgar Caillé, Vonda.
Abbé Nicolet, Viscount.
Alfred Tessier, Vallée Ste-Claire.
Henri Leblanc, St-Isidore de Bellevue.
J. C. Bichon, St-Jean Baptiste de Carlton.
H. A. Balthasar, Willow Bunch.
N. S. Lambert, St- Hippolyte.
Louis Thibodeau, Laflèche.
Isidore Perpète, St Hubert.
C. P. Schmidt, Duck Lake.
Abbé Mollier, St Denis.
J. A. Potvin, N. Carignan, Ponteix.
Raymond Denis, Vonda.
J. A. Fortin, Abbé Brodeur, Charles Renaud, W. A. Legault, A. P. Godin, A. Lemieux, H. La Haye, Prince-Albert.
Arthur Bertrand, H. Charlebois, Marcelin.
Abbé Morissette, Montcalm.
Abbé Rioux, Dr Ayotte, Dollard.
Alban Lemoal, White Star.
T. Lefaivre, Louis Charbonneau, Hoey.
M. Phaneuf, St Denis.
Abbé Burrell-Blanchard, Biggar et Cochery.
Abbé L. Adam, St-Louis.
Emile Richard, North Battleford.
Mlles L. Willick, J. Lalonde, Mme A. Mme A. Morton, Abbé Paquette, Marcelin.
D. Desmarais, Vonda.
Henri Turcot, St Jean Baptiste de Carlton.
C. Masson, Prud'homme.
M. et Mme Boudreault, Shell River.
T. Levesque, Amédée Painchaud, Prud'homme.
Osias Loiselle, Vonda.
F. Paquette, Rosetown.
Azarie Gareau, St-Isidore.
M. Rollon, St-Brieux.
Fredolin Serre, Aldéric Daoust, Cyrille Mondoux, Viscount.
J. E. Dionne, Duck Lake.
F. Boileau, Laflèche.
E. Clavier, Victor Colvez, White Star.
M. Delhommeau, Star City.
Paul Bourdy, Laflèche.
J. E. Belair, Debden.
R. P. Fallourd, St Hubert.
H. Brusseau, Marcelin.
Abbé Lemieux, Willow Bunch.
Abbé Paulhus, Ponteix.
C. E. Paquette, Vonda.
A. E. Dionne, Vonda.
Mathias Garand, Marcelin.
J. O. Michaud, Delmas.
Alcide Choquette, Edouard-Perrier, Périgord.
J. L. Longpré, Qu'Appelle.
J. Hudon Beaulieu, Zenon Chamberland, Albert Valois, Arborfield.
Alcime Bouvier, Meyronne.
C. Denis, St Denis.
Abbé Carpentier, Arborfield.
Abbé H. Kugener, Radville.
J. F. Pelletier, St Denis.
Michel Hallé, W. A. Boucher, Emile Daniel, Hoey.
Joseph Blondeau, Domremy.
L. A. Delorme, Duck Lake.
F. Georget, Domremy.
Louis Apchim, Abbé Joly, Blaine Lake.
E. Mallard, St-Hippolyte.
J. L. Guay, Gravelbourg.
S. M. Jean, Régina.
Georges Hébert, Gravelbourg.
Omers Demers, Debden.
Joseph Fortier, Yves Goeffie, Blaine Lake..

—:*:—

MONTREAL — Almy's Limited, l'un des magasins à rayons les plus considérables de notre ville a définitivement fermé ses portes ces jours derniers. Ce magasin était en liquidation depuis quelque temps déjà.

## Une momie vieille de 4,000 ans

Des archéologues américains ont découvert à Lougsor la momie conservée d'une princesse égyptienne appartenant à la première dynastie thébaine et qui serait ainsi vieille de plus de 4,000 ans. Le cou et la poitrine de la momie sont couverts de tatouages représentant les emblèmes de sa caste; les dents et les cheveux sont intacts. Des marques sur le cou, aux poignets, aux doigts et aux chevilles indiquent que la princesse portait des colliers et des bracelets qui ont dû être dérobés par les détrousseurs de momies. Une longue cicatrice sur le thorax, produite avec un fer rouge, donne lieu de penser que la princesse a succombé à une maladie du système respiratoire, que l'on traitait dans l'ancienne Egypte au moyen de cautères.

—:*:—

## La première voie ferrée française

Il y a eu, le 23 anvier, exactement cent ans que fut concédée la première voie ferrée française. C'est, en effet, le 23 janvier 1823 que M. Beaumier obtint l'autorisation de construire *une ligne de rails de fer* pour le transport du charbon de St-Etienne au port d'Andézieux, sur la Loire. Le moyen de traction sur cette ligne, c'était la force des chevaux, comme dans les mines de houille de la Grande-Bretagne.

Ce n'est que trois ans plus tard que les frères Séguin commencèrent le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, où la locomotive devait faire sa première apparition en France. Puis vint le chemin de fer Paris-Saint-Germain.

—:*:—

## La boussole

Aujourd'hui par les nuits sombres et les jours brumeux, les navires marchent sûrement, les paquebots qui font le service entre l'Europe, l'Afrique ou l'Amérique, vont, viennent en suivant à quelques milles près le même sillage. Ils ne s'écartent pas des routes tracées sur les cartes marines et l'on pourrait sans doute apercevoir sur le fond des mers une longue traînée de cendres et de scories tombées des bateaux à vapeurs le long de la route. Ce qui a rendu possible cette grande navigation c'est la boussole fondée sur la propriété qu'a l'aiguille aimantée de se tourner vers le Nord.

Auparavant, les marins n'osaient pas s'éloigner du rivage à certaines saisons; les jours voilés et les nuits noires leur interdisaient tout voyage même sur les mers connues. Jusqu'alors, lorsque les nuits étaient claires, l'étoile polaire avait été le seul point de repère des marins. La boussole n'a pas été parfaite du premier coup et ce n'est qu'après des essais infructueux qu'on eut l'idée de la placer sur un pivot, de la protéger par une boîte, ensuite de trouver un mode de suspension qui permit de la maintenir horizontale en tenant compte de la déviation que peut faire subir à l'aiguille le fer qui entre dans la coque du navire ou de la cargaison.

# L'éducation de nos enfants

La messe pontificale du Congrès, célébrée mercredi matin, a été une imposante cérémonie qui a vivement impressionné les assistants. La cathédrale était remplie comme à l'une des grandes fêtes de l'année. Les élèves de l'école séparée et de l'Académie de Sion étaient présents.

S. G. Mgr Prud'homme officiait. Les diacres d'honneur étaient M. l'abbé C. Maillard, de Gravelbourg, et M. l'abbé L. Adam, de Saint-Louis. M. l'abbé C. Bourdel, de Prud'homme, remplissait les fonctions de prêtre assistant. Les diacres et sous-diacres d'office étaient M. l'abbé J.-A. Morissette, de Saint-Victor, et M. l'abbé A. M. Ferland, de Saint-Antoine. M. l'abbé Châtel et M. l'abbé Hamel étaient maîtres des cérémonies et M. l'abbé Joyal porte-croix.

S. G. Mgr O. Charlebois avait à ses côtés le R. P. Jan, O.M.I., de Saskatoon, et M. l'abbé Paquette, de Marcelin.

La quête a été faite par M. le Dr Lavoie, de Prud'homme, et M. le Dr Ayotte, de Dollard.

Le choeur de chant, sous la direction de Mme J.-E. Morrier, a donné une très belle exécution de la messe de Wiegand. Les solistes étaient: Mmes McCloskey, Morrier et Miller, Mlles Foley et Saint-Amant, MM. Reynolds et Fortin. Mme Morrier a chanté l'Ave Maria de Dana.

L'orgue était tenu par Mme G. Carrier.

Voici le texte du sermon prononcé par le R. P. J. Magnan, O.M.I., recteur du Collège de Gravelbourg:

### Sermon du R. P. Magnan, O.M.I.

"QUI DOCET FILIUM SUUM GLORIFICABITUR IN ILLO. Ecc XXX 3.
"Celui qui instruit son fils sera glorifié en lui."

Messeigneurs,
Mes frères,

C'est un spectacle bien réconfortant de vous voir en ce moment, parents chrétiens, pères de famille, réunis au pied de l'autel dans une même pensée de foi et de confiance en Dieu.

Vous êtes venus prier Dieu de vous donner la lumière et la force dont vous avez besoin pour accomplir toujours plus parfaitement le plus grave et le plus délicat de nos devoirs: l'éducation chrétienne de ces chers enfants qu'il vous a confiés pour les conduire à la vie éternelle par le chemin de l'honneur et de la vertu.

Devoir bien grave, en effet; puisque de lui dépendent dans une large mesure l'avenir de l'Eglise, le bonheur des individus et de la société ainsi que le salut des âmes; devoir en même temps bien délicat, que celui de façonner les âmes sur le modèle de Jésus Enfant, croissant en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes, d'élever ces âmes vers le ciel, alors que si souvent elles tendent vers les choses basses et vulgaires.

Parce que vous comprenez l'importance de ce devoir, vous éprouvez le besoin de prier et de demander à notre mère la Sainte Eglise une direction sage et éclairée.

Vous venez la chercher en toute confiance, cette direction, car vous savez que l'Eglise a reçu de son divin Fondateur la mission d'enseigner d'une manière infaillible toutes les nations: "Allez par tout l'univers prêcher l'Evangile à toute "créature, a dit le divin Maître, leur "enseignant à observer tout ce que "je vous ai commandé... Et voici que "je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Appuyés sur cette divine promesse comme sur un roc inébranlable, nous avons la ferme assurance de marcher dans la lumière et la vérité et "de ne pas être emportés, comme dit S. Paul, par tout vent de doctrine." Eph. IV. 14.

Mais ce qui doit encore augmenter notre confiance, c'est que l'Eglise est une mère qui a hérité de la tendresse et de l'amour de son divin Fondateur. Ces enfants que Dieu vous a donnés, elle les réclame pour ses propres enfants et elle partage pleinement l'amour que vous leur portez. Ils sont bien ses enfants puisqu'elle les a engendrés à une vie divine qu'elle nourrit constamment jusqu'à cette perfection que Saint Paul appelle: "l'âge de la plénitude du Christ." Eph. IV. 13.

Le coeur de l'Eglise c'est bien le coeur de Jésus. Or vous connaissez l'amour de prédilection de Jésus pour les petits: "Laissez venir à moi les petits enfants, disait-il, et gardez-vous de les éloigner; le royaume des cieux est pour eux et pour ceux qui leur ressemblent." Marc X. 14.

Depuis près de deux mille ans c'est aussi l'invitation ou plutôt l'ordre de l'Eglise. Elle peut souffrir la pauvreté, les persécutions; jamais elle ne permettra qu'on vienne les arracher de ses bras maternels. C'est pour eux qu'elle a fondé tant d'oeuvres de bienfaisance au prix de mille sacrifices, qu'elle a établi tant de maisons d'éducation, écoles, collèges, couvents, où elle leur donne une formation intellectuelle et morale des plus soignée.

A la lumière des enseignements de l'Eglise cherchons quelle doit être cette éducation que vous devez donner à vos enfants au foyer et à l'école afin que vous compreniez mieux votre devoir en une matière si importante et que vous trouviez en eux votre joie et votre gloire, selon la promesse de la divine sagesse: "Celui qui instruit son fils sera glorifié en lui."

L'enseignement donné au foyer et à l'école doit être appuyé sur un patriotisme éclairé, doit être en tout conforme au génie de notre race, à ses saines coutumes et à ses glorieuses traditions ainsi qu'à sa foi.

A Dieu ne plaise que je veuille parler ici de ce patriotisme aveugle et étroit que vient de condamner notre Saint Père le Pape dans sa première encyclique, et qui n'est rien autre chose qu'un égoïsme prêt à toutes les injustices pourvu que cela profite à la nation.

"L'amour de sa patrie et de sa nation, lorsque la foi chrétienne le dirige, écrit le Souverain Pontife, excite puissamment à de solides vertus et à de nobles actions; mais il devient la source d'injustices et d'iniquités nombreuses lorsqu'il dépasse les limites du droit et devient un amour immodéré de sa nation."

Le patriotisme, mes frères, ne peut donc s'exercer légitimement que dans la charité et la justice, mais dans ces limites il est grand, noble et fait accomplir de grandes choses.

D'ailleurs, mes frères, je crois que nous sommes plus portés à céder nos droits qu'à empiéter sur ceux des autres.

La charité qui nous fait un devoir d'aimer tous les hommes pour l'amour de Dieu, que Jésus a rendue si parfaite que nous devons aimer même nos ennemis et prier pour ceux qui nous persécutent, cette charité ne nous défend pas de donner nos préférences aux nôtres, à notre patrie. L'amour est de même nature sans doute mais il ne doit pas, il ne peut pas être égal pour tous. Et d'où pourrait donc venir cette égalité? Elle ne peut venir de notre divin Sauveur, puisqu'il ne nous a imposé aucun précepte dont il ne nous a d'abord donné l'exemple. "Je vous ai donné l'exemple, nous dit-il, afin que vous fassiez comme j'ai fait moi-même." Jo. XIII. 15. Et Jésus, qui a aimé les hommes jusqu'à donner sa vie pour eux, a eu pourtant ses préférences. Il aime d'abord au-dessus de tous, après son Père Céleste, sa Mère l'Immaculée Vierge Marie; elle est la grande élue, la grande rachetée, rachetée avant tous les autres et plus parfaitement que les autres; et puisque l'amour de Dieu est créateur c'est son amour de prédilection qui est la cause des privilèges insignes dont il l'a comblée.

A part sa mère, Jésus a-t-il aimé également tous les hommes? L'Evangile nous montre au contraire ses préférences pour Jean "celui que Jésus aimait," pour Lazare, Marthe et Marie.

Cette égalité ne peut venir non plus de nous; ce serait une charité contre nature; or la grâce, loin de détruire la nature, ne fait que l'ennoblir et la perfectionner; et la nature incline fortement à aimer au-dessus de tout la famille, les amis, la patrie.

Avec Saint Thomas on peut aller encore plus loin et dire que, même au Ciel, le coeur gardera ses préférences pour ceux qu'il aura aimés sur la terre, car dit le Docteur Angélique: "les causes honnêtes et à plus forte raison les causes saintes de dilection ne cesseront point d'exister dans l'âme des bienheureux."

Ainsi, mes frères, il y a place pour se mouvoir à l'aise dans cette doctrine et l'on peut accorder en toute liberté un amour plus intense à son pays, à ses compatriotes, à sa langue, à ses traditions, tout en respectant les droits de chacun.

Nous sommes d'autant plus libres de préférer les nôtres aux étrangers, notre langue à toute autre, que cet amour ne fera que fortifier notre foi.

La race française est, en effet, une race toute pétrie d'idéalisme, de noblesse et d'esprit apostolique. Un grand chrétien espagnol écrivait: "En France tout est sympathie et expansion. Regardez partout: à l'orient, à l'occident, au nord et au midi. Cherchez un point de l'espace, fût-ce aux terres polaires, un point du globe où l'on souffre, où l'on est oppressé; entre ce point douloureux et le coeur de la France aussitôt s'établit un courant électrique; sous cette secousse le Français s'émeut, frémit et vole au secours." D. Cortès.

Nous sommes ici aux portes des terres polaires et nous pouvons mieux comprendre la vérité de ces paroles. Cette région les a vus passer, ces intrépides missionnaires, "ces martyrs du froid" comme les appelait Pie IX; la rigueur de ces régions désolées n'a pu éteindre la flamme de la divine charité qui embrasait leurs coeurs, et ils ont porté la Bonne Nouvelle jusqu'aux extrémités du monde.

Cette charité toute apostolique forme comme le trait le plus saillant de la race française. Elle doit être pour nous la plus belle part de notre héritage national et nous devons prendre bien garde de la laisser s'amoindrir.

Le Canada français doit être de plus en plus apostolique pour être fidèle à son origine et sa mission. Eh bien! nous, Canadiens de l'Ouest, avons-nous rempli notre devoir vis-à-vis de l'apostolat chrétien? Où sont nos missionnaires? Ne peut-on pas les compter sur les doigts de la main? Qu'avez-vous fait, mes frères, pour répondre à l'appel pressant que faisait au monde catholique le Pape Benoît XV en novembre 1919 en faveur du milliard de païens qui ne connaissent pas encore Jésus Christ, "le don de Dieu." Ne croyez pas, mes frères, que cette question ne relève que du clergé; Benoît XV affirme qu'elle relève aussi des fidèles: "Il importe, écrit ce Pontife, que les fidèles se rendent compte du devoir sacré qui leur incombe d'aider les missions chez les païens, car dit-il, citant les paroles de la divine sagesse, Dieu a fait une loi à chacun de s'intéresser à son semblable." Eccl. XVII. 12.

Il est évident que l'apostolat relève aussi des fidèles et je dirais même qu'il relève surtout d'eux, car où donc l'Eglise, à part les ressources nécessaires, prendra-t-elle ses apôtres si ce n'est dans les foyers chrétiens. C'est au foyer chrétien que doit s'allumer d'abord la divine flamme de l'apostolat.

Nous sommes bien exposés dans ces pays à nous laisser envahir par cet esprit mercantile, cet amour du lucre et des jouissances qui est une des plaies les plus profondes de la société moderne. Cet esprit est absolument opposé à l'esprit de Jésus-Christ, qui nous a fait un devoir de chercher avant tout le royaume des cieux.

Laissons donc sans envie d'autres s'enrichir peut-être plus vite que nous, près de comptoirs plus opulents. Pour nous, nous sommes appelés à quelque chose de plus grand. De même que Dieu a choisi le peuple juif pour donner le divin Rédempteur au monde, ainsi il semble bien qu'il a choisi avant tout autre le peuple français pour le faire connaître et aimer partout. Soyons fidèles à cette mission sainte; tout nous y pousse: et nos origines si pures et l'exemple de nos pères, et notre histoire si belle et si glorieuse.

D'où vient donc qu'il y a si peu de vocations parmi nous? Dieu jette pourtant à pleines mains dans nos familles chrétiennes la précieuse semence de la vocation apostolique. Mais pour que cette divine semence puisse germer, se développer et produire des fruits, il faut qu'elle tombe dans une terre bien préparée et qu'elle soit protégée contre les intempéries. Une vocation ne peut germer que dans une famille profondément religieuse.

Vous ne pourrez donc remplir pleinement votre devoir vis-à-vis de l'apostolat qu'en faisant régner au foyer une piété solide et en vous assurant que ceux qui nous remplacent à l'école soient propres à développer cette vie chrétienne.

Pour devenir apôtres il faut se détacher des biens périssables de ce monde, aimer la pauvreté de Jésus-Christ. Comment l'enfant apprendra-t-il à mépriser les richesses s'il n'entend parler autour de lui que d'argent et de confort apporté par l'argent; pour être apôtre il faut avoir l'esprit d'abnégation et de sacrifice; quel esprit d'abnégation et quel amour du sacrifice pourra concevoir l'enfant si, au foyer, il n'entend parler que de réjouissances et d'amusements mondains. Pour devenir missionnaire il faut, en plus d'une vertu solide, une science complète. Benoît XV veut qu'avant de s'engager dans l'apostolat le futur missionnaire reçoive une préparation soignée. C'est pour la faire donner à vos enfants que nos évêques fondent à grands frais les séminaires et les collèges. Ils seraient fondés en vain si vous ne faites pas les sacrifices nécessaires pour y envoyer vos enfants. Vous ne devez pas vous laisser émouvoir outre mesure par des soucis d'ordre matériel dans l'accomplissement d'un devoir sacré et quand le salut de tant d'âmes est en jeu.

Un autre moyen excellent pour fortifier l'esprit apostolique dans l'âme des enfants serait de leur faire connaître au foyer et à l'école notre histoire religieuse et le développement de nos missions.

Enfin pour être digne de notre origine il faut rester ce que nous sommes: français d'esprit et de coeur. C'est dire qu'il faut conserver avec un soin jaloux notre belle langue française gardienne de notre foi. Nous vivons au milieu d'un peuple qui ne partage pas nos vues et nos croyances; notre langue a été et sera encore une digue puissante qui arrêtera devant nous ce torrent d'idées fausses qui menace de tout engloutir.

C'est un droit sacré de garder notre langue et aucune puissance au monde ne peut légitimement nous le ravir.

Il faut le défendre sans crainte malgré notre faiblesse apparente. Nous sommes peu nombreux, il est vrai, mais il est impossible de fouler aux pieds ceux qui se tiennent debout, ceux surtout dont les yeux et le coeur sont tournés vers le Ciel d'où vient tout secours et toute force.

Les chefs israélites envoyés par Moïse pour explorer la terre promise jetèrent la terreur parmi le peuple, à leur retour, en disant: 'Nous y avons vu de vrais géants, nés de la race d'Enac, auprès desquels nous ne paraissions plus que des sauterelles. Mais Caleb et Josué, généraux d'Israël, voyaient plus juste quand, considérant tout à la lumière de la foi, ils répondaient: "Ne craignez pas le peuple de cette terre; vous pouvez le dévorer comme on mange un morceau de pain, car ils sont destitués de tout secours, étant abandonnés de Dieu, qui, au contraire, est avec nous et combattra pour nous." Nos adversaires ont le nombre et la richesse pour eux; mais c'est par la foi que Dieu sauve les peuples et non par la multitude.

"Il y a beaucoup plus de monde avec "nous qu'avec eux" disait le prophète Elisée à son serviteur épouvanté de voir l'armée du roi de Syrie à la poursuite de son maître; 'regarde et tu ne craindras plus." Et les yeux du serviteur, éclairés par la prière d'Elisée, voyaient soudain la montagne où ils étaient couverts de cavaliers célestes et de chariots de feu.

Si nous sommes fidèles à nos devoirs, nous aurons aussi le nombre, puisque le ciel enfin sera à notre service.

Conservons notre langue pure de tout alliage. Garder avec soin les traditions de nos pères, c'est beaucoup, c'est nécessaire; et tout cela doit faire partie de l'enseignement. Pourtant ce n'est pas assez; il faut que l'éducation s'appuie d'abord et surtout sur la foi. Car, comme le dit Saint Paul, nous n'avons pas ici-bas de demeure permanente, mais nous cherchons la patrie future.' Heb.

Pour atteindre cette patrie future l'enfant a un besoin absolu d'une solide formation morale. Il doit apprendre avant tout à connaître, à aimer et à servir Dieu. Toute éducation qui tend à éloigner l'enfant de cette voie de salut est fausse et néfaste.

Il est opportun de rappeler souvent ces vérités dans nos temps malheureux, où en tant d'endroits on a réduit l'éducation à une gymnastique du corps et au développement de l'intelligence, sans tenir compte de la formation du coeur. Cette éducation ne peut guère former, selon le mot d'un critique moderne que de "gentils libertins."

La neutralité scolaire est une impossibilité et une impiété à peine déguisée: "Qui n'est pas pour moi est contre moi" a dit le Divin Maître. Cette neutralité a déjà créé une ambiance empoisonnée, et qu'on le veuille ou non, ce système mène le peuple à l'athéisme et à l'anarchie.

C'est l'habitude des ennemis de l'Eglise de cacher les plus vilaines choses sous des noms pompeux. Ces écoles neutres où Jésus-Christ a été détrôné sont devenues des écoles nationales; et là on apprend quelquefois jusqu'à nier l'existence de Dieu.

"Dieu ça n'existe pas," disait il n'y a pas longtemps un écolier de 15 ans à un curé de l'Ouest. "Mais, mon enfant, pouvez-vous croire que le cadre que vous voyez là appendu au mur s'est mis là tout seul? — Non, impossible. — Alors comment pouvez-vous concevoir que tout ce monde extérieur, dont vous admirez l'ordre, se soit mis là tout seul? — J'ignore, et je ne puis vous l'expliquer; mais si vous voulez aller trouver notre maître de classe, il vous expliquera cela; mais Dieu ça n'existe pas."

Voilà, mes frères, le résultat fatal de l'école neutre, et l'exemple que je viens de vous rapporter vous fera comprendre mieux que toutes mes paroles le danger qu'il y aurait pour l'âme de vos enfants dans ces écoles, l'importance capitale de bien choisir les maîtres qui doivent continuer à l'école la formation morale que vous leur donnez au foyer domestique.

Il faut y veiller avec d'autant plus de soin que dans nos provinces de l'Ouest on semble avoir voulu séparer absolument l'enseignement religieux de l'enseignement profane en reléguant l'étude de la religion à la fin de la journée scolaire.

Un maître pieux et éclairé aura tôt fait de renverser cette muraille branlante qui ne peut tenir debout devant la direction de l'Eglise. Léon XIII a donné une ligne de conduite: il veut que "toutes les branches de l'enseignement soient pénétrées et dominées par la religion, et que celle-ci, par sa majesté et par sa force pleine d'onction, laisse dans l'âme des jeunes les plus salutaires impressions."

C'est bien tout l'enseignement qu'il faut vivifier de la doctrine de l'Evangile; et si une puissance quelconque essaie de nous gêner dans l'exercice de ce devoir, c'est alors qu'il faut se rappeler la parole de Saint Pierre: "Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes." Act. V. 29.

Nous devons être d'autant plus unis que nous sommes plus faibles par le nombre, que nous défendons des causes plus saintes. Comme les premiers chrétiens, ne faisons qu'un coeur et qu'une âme, et ainsi nous aurons la force de résister à tous les assauts, à toutes les séductions.

Ne faisons qu'un pour la défense de notre langue, de nos traditions, de notre foi, travaillons à imprimer profondément dans l'âme des enfants l'amour de Dieu et de la Patrie.

Ces enfants feront notre joie ici-bas et notre gloire au Ciel, car "celui qui instruit son fils sera glorifié en lui."

## Lingerie

Les jeunes filles ayant beaucoup de loisirs peuvent à assez peu de frais se constituer une jolie lingerie d'été. La mode réduit cette couture à sa plus simple expression. Les lignes sont droites, les garnitures peu compliquées, les broderies, en très petite quantité. On garnit de jours échelles ou d'une dentelle Cluny. Le mot suggère l'idée d'un luxe: mais les jolies dentelles au fuseau sont, aujourd'hui, relativement moins coûteuses que les imitations de toutes sortes. Et ensuite, elles ont l'avantage d'être à peu près inusables.

Celles qui portent les camisoles en tricot auront vite fait de se confectionner des parures: elles adopteront au lieu de la chemise et du pantalon, la chemise enveloppe qui habille si parfaitement. Elles feront du même modèle un jupon mis sur élastique et encore la chemise de nuit. On annonce depuis un an le retour à la lingerie en linon blanc, mais la lingerie de couleur ne paraît pas encore perdre sa vogue. En voile rose, mauve au jaune, vous aurez des parures ravissantes. Garnissez d'un point d'ourlet et d'un motif de broderie, papillon, oiseau, initiale ou même toile d'araignée! On met un simple motif à gauche, sur les chemises; et pour les pantalons, sur chaque jambe. Sur une parure de plus de prix ce qui est encore plus gentil, c'est l'appliqué en broderie sur tulle. Vous mettez sous le linon ou la soie un morceau de tulle, vous brodez à point de feston votre pavillon ou la fleur choisie. La broderie terminée, vous découpez le linon et votre motif se trouve à jour sur le tulle. C'est très gracieux.

On fait aussi beaucoup pour la lingerie de voyage, de sport et de tous les jours, des parures en soie toile (shantung). On sait que cette soie toile est inusable et que la couleur en plus en est très commode. Cette lingerie peut même, pour celles qui ne portent pas de laine, être une lingerie d'hiver. On monte le pantalon sur des élastiques. On le garnit d'une initiale. C'est tout à fait joli. Les chemises de nuit et de jour s'ornent le plus généralement de jours à la main. On rehausse d'une soie de couleur, rose, bleu, jade, vert même.

La chemise enveloppe de soie toile est pratique sous la robe foncée qui teinte et ternit tout de suite un tissu plus pâle et plus délicat.

*Cousine Gillette*

## Les avions et la poudre

Un aviateur bien connu, le capitaine Herne, se trouvait au-dessus de la Manche quand un violent orage éclata. Son avion fut comme enveloppé tout entier d'une lueur aveuglante et une forte secousse l'agita. Un peu ému, il communiqua par sans-fil avec l'aérodrome voisin; on lui conseilla de remonter à bord le fil d'antenne de son appareil T.S.F. Il est probable que l'avion s'était trouvé sur le passage de la foudre, mais n'ayant aucun contact avec le sol il fut traversé sans dommage par le courant.

# La vie de l'A.C.F.C.

La séance du mercredi après-midi est présidée par M. l'abbé Brodeur. Il remplira si bien ses fonctions qu'on le maintiendra dans sa charge le soir et le dendemain. De l'avis de tous il fait un président idéal, plein d'entrain, jovial, ferme au besoin pour ne pas laisser s'écarter la discussion.

Après la lecture et l'adoption des rapports du Chef du Secrétariat et du Trésorier général, le **R. P. Adam** prononce un grand discours sur l'organisation en général et le rôle des cercles de l'A. C. F. C.

**Nécessité de l'organisation**

Il montre d'abord la nécessité de l'organisation pour *soutenir* nos luttes et assurer le triomphe de nos droits. Nous sommes chez nous dans ce pays qui a été bâti par nos pères. Nous devons donc y revendiquer notre idéal. Nous ne serions pas dignes de notre patrie d'origine la France, si nous n'avions pas un idéal élevé comme Dieu lui-même; mais pour cela l'organisation est indispensable.

**Qu'a fait l'A. C. F. C.?**

Qu'a fait l'A. C. F. C. sur le terrain de l'organisation? se demande l'orateur. — Elle a fait quelque chose, elle a fait beaucoup. — Aurait-elle pu faire davantage? — Je le crois, un bon nombre le croient. — Pourquoi n'a-t-elle pas fait davantage? — Parce qu'elle ne constitue pas la masse. Il y a 40,000 Franco-Canadiens dans la Saskatchewan et tous devraient faire partie de l'A. C. F. C.

**Français et Canadiens français**

Nous sommes tous Franco-Canadiens. Français et Canadiens français sont une seule et même chose. Trop souvent, hélas! on veut établir une différence entre eux. C'est une grande injustice à l'égard des Français du pays et des bâtisseurs du Canada français. Français de France et Canadiens français ne sont pas seulement cousins, mais frères par le sang, le coeur et l'intelligence; ils ont le même esprit latin. Les petites rivalités doivent disparaître, nous devons nous entendre, nous aimer, car il n'y a pas d'organisation sans entente parfaite.

**Résistance française**

L'organisation parmi nous doit être un centre de résistance française. Sommes-nous donc attaqués? — Oui, nous sommes visés en plein coeur, dans notre âme et celle de nos enfants. Nous ne prêchons pas la révolte, mais nous devons défendre nos droits. Nous avons le droit légal de parler et de faire enseigner le français. On dit que le gouvernement est bien disposé à notre égard; cependant *toutes* sortes d'obstacles sont mis en avant pour empêcher que nos enfants apprennent leur langue à l'école. Le jour où nous nous présenterons à Régina forts de notre nombre et de notre union, nous remporterons facilement la victoire.

**Rôle des cercles**

L'A. C. F. C. est nécessaire au point de vue social, paroissial et national. Le Canada français est l'oeuvre du clergé. Les curés du pays ont toujours été fidèles à l'idéal français. Ils n'ont d'ailleurs pas le droit d'être traitres à cet idéal; ils doivent faire un avec leur évêque. Les curés de la Saskatchewan sont heureux et fiers d'avoir pour archevêque et pour évêque des frères.

Mais les laïques aussi ont un rôle à jouer à côté du prêtre dans le service de la langue et de la religion. Ils doivent marcher la main dans la main avec leurs curés et doivent être pour ceux-ci autant de vicaires.

**A. C. F. C. paroissiale, gratuite et obligatoire**

En terminant, l'orateur formule le voeu que l'A. C. F. C. soit désormais une oeuvre paroissiale, gratuite et obligatoire.

L'assistance chante: "Jadis la France sur nos bords."

**Une intervention de Mgr Prud'homme**

S. G. Mgr Prud'homme se lève immédiatement après le R. P. Adam. Dans une magnifique improvisation qui soulève un grand enthousiasme, il déclare qu'il a toujours été un ami, un admirateur de la France. Il a appris à l'aimer, dit-il, chez lui, sur les bords de la Rivière Rouge, d'un père qui l'a toujours aimée et servie et qui se plaisait à rappeler qu'il avait versé des larmes en apercevant pour la première fois les côtes de Bretagne. Il a appris à l'aimer ensuite au Grand Séminaire de Montréal, chez les Sulpiciens; plus tard, à l'école du grand Mgr Langevin, qui avait coutume de dire que l'on devrait pratiquer à l'égard de la France la pudeur de la charité, qui jette le voile de l'affection sur les fautes de ceux que l'on aime.

La France a eu *ses torts*, poursuit l'évêque de Prince-Albert, mais elle reste toujours la France aujourd'hui comme autrefois, et nous, Canadiens français, nous n'avons pas le droit d'en mal parler. C'est une nation *profondément* catholique dans ses idées, malgré son athéisme officiel: elle n'a jamais été foncièrement athée et elle ne peut pas l'être. Façonnée au cours des siècles par les moines et les évêques, elle puise sa foi en pleine sève chrétienne. Sa langue, universelle et essentiellement humaine, est semeuse d'idées, d'héroïsme, de dévouement, d'honneur.

L'orateur termine en disant que Français et Canadiens français sont tous du même sang, qu'ils n'ont pas le droit de se diviser, mais qu'ils ont au contraire beaucoup à apprendre les uns des autres, beaucoup d'avantages à retirer d'une bonne entente et d'une nécessaire collaboration.

**Projet de réforme**

M. le Dr Lavoie, de Prud'homme, estime que l'A. C. F. C. est malade et il fait le diagnostic de sa maladie. Celle-ci tient à deux causes: la tendance des cercles à se développer en marge des oeuvres paroissiales; la cotisation, que les membres paient sans enthousiasme parce qu'elle n'a pas d'objet bien défini.

Le Dr Lavoie recommande le traitement suivant: englober dans l'A. C. F. C. tous les Franco-Canadiens sans exception. On demandera simplement aux curés de dresser la liste de leurs paroissiens de langue française. Tous seront *inscrits comme membres à vie*, sans payer de contribution.

Mais alors comment s'y prendra-t-on pour recueillir des fonds? — Tous les ans on célébrera la fête de l'Association, qui rapportera une certaine somme. De plus, dans certains cas, on pourra faire un appel pour des *souscriptions* volontaires.

> **COMITE FEDERAL DE L'A. C. F. C.**
>
> **Président: M. J.-E. Morrier, Prince-Albert.**
> **1er Vice-président: Dr L. A. Aubin, Meyronne.**
> **2ème Vice-Président: M. Raymond Denis, Vonda.**
> **M. F. X. Boileau, Laflèche.**
> **M. Arthur Marcotte, Ponteix.**
> **M. Lorenzo Guay, Gravelbourg.**
> **M. H. E. Jutras, Willow Bunch.**
> **M. l'abbé J. Bois, Meyronne.**
> **M. l'abbé J. Rioux, Dollard.**
> **M. Emile Richard, Richard.**
> **M. l'abbé J.-H. Brodeur, Prince-Albert.**
> **M. J. C. Bichon, Duck Lake.**
> **M. l'abbé L. Adam, Saint-Louis.**
> **M. Arthur Bertrand, Marcelin.**
> **M. Louis Charbonneau, Hoey.**

M. Thomas Lefaivre, de Hoey, dit qu'il ne croit pas à l'efficacité du remède proposé.

**M. l'abbé Rioux**, de Dollard, ancien organisateur de l'A. C. F. C., trouve une autre cause à la maladie de l'Association. Nos Canadiens, dans la plupart des centres, sont imprégnés de littérature anglaise et protestante, et c'est ce qui fait que les cercles ne peuvent pas s'y maintenir. Il faudrait commencer par extirper cette littérature anglo-protestante au moyen de bibliothèques paroissiales. Les *bons livres* franco-canadiens referont la mentalité de notre peuple. M. l'abbé Rioux préconise aussi la nomination d'un visiteur diocésain des écoles.

**M. l'abbé Jullion**, *de Saint-Hippolyte*, expose quelques-unes des difficultés que rencontre le fonctionnement du cercle et recommande une collaboration étroite avec le curé.

**M. Victor Colvez**, de White Star, *déclare* qu'il n'est pas venu au Canada pour défendre sa langue et sa religion, qu'il avait déjà commencé de le faire en Bretagne. Pour que l'A. C. F. C. vive, dit-il, il faut le vouloir et s'organiser en conséquence. Sur ce point le curé, qui a le secret de conduire les *âmes*, saura mieux que tout autre diriger ses gens dans la bonne voie.

MM. les abbés **Sauner** et **Bois** prennent aussi part à la discussion.

**La vie intime des cercles**

On passe ensuite au sujet de "la vie intime des cercles." Cette importante question est fort bien traitée par **M. le Dr L.-A. Aubin**, de Meyronne, et le **R. P. B. Fallourd, F.M.I.**, de Saint-Hubert-Mission. Le travail du dernier surtout est très complet et fournit des renseignements extrêmement précieux. Les délégués ont manifesté leur haute appréciation de ce *travail* en demandant qu'il soit publié **in extenso** dans le Patriote. Nous nous ferons un plaisir de le publier dans notre prochain numéro, de même que celui du Dr Aubin.

**Les catholiques allemands**

Au début de la séance du mercredi soir, deux délégués des catholiques allemands, MM. F. T. Hauser, de Humbolt, et W. F. Hargaten, de Bruno, viennent nous assurer de leur sympathie. S. G. Mgr Prud'homme leur adresse quelques mots de remerciements en allemand. Toute la salle applaudit frénétiquement, ce qui semble supposer que la langue allemande n'a pas de secret pour les Franco-Canadiens.

Disons qu'un comité composé de M. l'abbé C. Sauner et de M. J.-E. Morrier a eu une entrevue, le lendemain, avec les délégués des catholiques allemands. Notre président général assistera à la convention de ces derniers qui *aura* lieu à Régina les 7 et 8 mars.

**Les coopératives d'achat**

Lorsque le Président donne la parole à *M. Paul Bourdy*, de Laflèche, qui doit parler des "Cercles de l'A. C. F. C. utilisés *comme coopératives d'achat*," **M. J. A. Potvin**, de Ponteix, s'oppose à ce que la question soit portée devant la Convention, disant que l'A. C. F. C. a un but *exclusivement* religieux et *national* et ne peut pas s'occuper d'affaires.

Le R. P. Adam remercie et approuve M. Potvin.

**M. F. X. Boileau**, de Laflèche, défend le principe de l'union basée sur la coopération et ne voit pas pourquoi on n'exposerait pas devant la Convention ce qui s'est fait à Laflèche.

La motion Potvin-Adam est battue et M. Bourdy a la parole.

**Le Cercle de Laflèche**

Il donne d'abord quelques détails intéressants sur le cercle de Laflèche.

Celui-ci compte 100 membres en règle. Il a actuellement $300 en caisse et son budget de l'année dernière s'est élevé à $5,000. Il possède une bibliothèque de 75 volumes et un pavillon portant à son frontispice la devise de l'A. C. F. C.: Notre Foi, Notre Langue! L'an dernier, le cercle a donné $50 de prix à l'école séparée et $75 de charbon aux nécessiteux de la localité.

Le cercle de Laflèche était depuis trois ans entre la vie et la mort lorsque, un jour, à une réunion des directeurs, l'un de nous *dit*: Ce qu'il faudrait c'est pouvoir intéresser les gens; il faudrait pouvoir arriver à leur faire gagner cette *misérable* piastre que nous sommes *obligés* de leur demander comme cotisation. Il faudrait que ceux dont le thermomètre du patriotisme est assez bas pour leur faire regretter ces quatre trente sous que nous leur demandons soient attirés vers nous par cette même idée d'argent. L'idée nous sembla bonne; il ne restait plus qu'à la mettre en pratique.

**L'achat coopératif du charbon**

La vente du charbon nous vint à l'idée. Tout le monde a besoin de charbon surtout par chez nous, parce que dans le sud le bois de chauffage est totalement *inconnu*.

Notre premier essai fut donc un char de charbon. Le secrétaire prit les commandes d'après les besoins de chaque sociétaire. Le char arriva et fut tout vendu sur la voie à $1.00 de moins la tonne que le prix ordinaire. Chaque acheteur gardait ainsi $1.00 la tonne et notre cercle faisait ainsi près de $25.00 de bénéfice, exactement $23.50 de profit net, toutes dépenses payées. Le secrétaire chargé de la vente avait 10c la tonne de commission. Le mouvement était lancé, il ne restait plus qu'à continuer; c'est ce que nous avons fait. D'autres chars de charbon ont succédé à celui-là.

**La ficelle d'engerbage**

Nous nous *sommes* ensuite occupés de la ficelle d'engerbage, (twine). En 1921, n'étant pas encore bien certains de nous-mêmes, nous allâmes voir un marchand, M. Bourassa, et lui tinrent à peu près ce langage:

Nous sommes 50 cultivateurs sous la bannière de l'A. C. F. C. Nous voulons, cette année, acheter notre corde *en commun*. Quelles conditions pouvez-vous nous faire? Il réfléchit un instant, puis il dit: Donnez-moi la liste de vos membres. Je leur vendrai la corde 1-2c la livre meilleur marché et donnerai à votre caisse une autre demi-cent, ce qui faisait une réduction de 1c. Nous en achetâmes 20,000 livres.

Cette année, — je veux dire l'automne dernier — nous l'avons fait venir nous-mêmes directement de la manufacture. Nous en avons vendu près de 50,000 livres. Nous avons fait ainsi profiter nos sociétaires de plusieurs piastres et en même temps donné à notre caisse un profit net de $250.00.

Je dois faire remarquer que cette action a eu pour résultat de faire que tous, même les Anglais et ceux qui ne faisaient pas partie de notre société, payèrent leur corde moins cher, car les marchands, voyant en nous des concurrents sérieux, baissèrent leur prix d'une cent la livre.

**La concurrence**

Maintenant il y a la question de concurrence. La vente à prix réduit de ces deux produits, sans doute, fait une petite concurrence aux marchands. Quant à la concurrence faite aux marchands anglais, elle ne nous dérange pas, car il est préférable de favoriser nos membres et notre société plutôt qu'un marchand qui n'est pas de notre langue.

Quant aux marchands membres de l'A. C. F. C., ils sont tous assez patriotes pour laisser à notre société la vente de ces deux articles, vu les grands avantages que cette vente apporte à nos cercles.

Voilà, Messieurs, ce que, à Laflèche, nous avons fait au point de vue coopératif. Je sais que cela n'est pas faisable partout, mais je sais qu'à Laflèche cela réussit très bien, si bien qu'à la dernière assemblée générale que nous avons eue avant mon départ, les sociétaires ont voté à l'unanimité que je propose à la Convention l'établissement d'une commission provinciale pour l'achat coopératif, pour tous les cercles de la province, de la corde d'engerbage et du charbon.

C'est à vous de voir s'il y a quelque chose de bon dans cela pour notre société en général et pour chaque individu en particulier. Pour ma part, je pense que l'idée de coopérative est très bonne; d'abord parce que, en supprimant au moins un *intermédiaire*, elle peut avantager *pécuniairement* ses membres et ensuite parce qu'elle procure l'occasion de se voir plus souvent, de se rencontrer, de parler ensemble, d'étudier les mêmes idées, les mêmes problèmes, de se faire une âme commune, en somme, et c'est ce que nous avons besoin pour garder toujours vivant dans *notre* coeur l'amour de notre Christ Jésus, de notre belle religion catholique et de notre belle langue française.

**INSPECTION FRANÇAISE DES ECOLES**

**M. Raymond Denis** parle sur l'inspection française de nos écoles. Nous ne pouvons que résumer très brièvement. L'inspection ne sera efficace que lorsqu'elle pourra s'appuyer sur un secrétariat permanent qui assurera un travail suivi et méthodique. Il n'y a pas d'organisation possible sans argent en caisse. Le problème de l'inspection de nos écoles est donc avant tout un problème financier. Elle ne se fera qu'autant que nous pourrons faire vivre l'organisme qui sera chargé de l'assurer. On vient de nous parler d'une *organisation* sans cotisation; mais la vitalité d'une association se mesure *précisément* aux cotisations de ses membres. Comment beaucoup des nôtres qui paient des cotisations très élevées dans certaines sociétés catholiques se refuseraient-ils à donner une piastre par année à une oeuvre catholique et nationale? Laissons de côté nos petites rivalités de personnes et unissons-nous pour assurer l'inspection française de nos écoles.

**LA PRESSE**

**M. J.-E. Morrier**, président de la Bonne Presse, présente un travail intéressant et bien documenté sur la Compagnie de la Bonne Presse. Nous le *publierons* dans notre prochain *numéro*.

**M. Donatien Frémont** indique le rôle des *cercles* dans la diffusion et l'*information du journal*. Il conclut à la nécessité d'un comité de presse dans chaque cercle de l'A. C. F. C. pour s'occuper de la collection des abonnements au **Patriote** et de la rédaction de la chronique locale.

# Résolutions de l'A.C.F.C.

Le comité des résolutions de l'A. C. F. C. était composé comme suit: MM. Louis Charbonneau, président; Paul Bourdy, Lorenzo Guay, R. P. L. Adam, abbé Rioux.

1. — Cette Convention, se rappelant qu'un de ses premiers buts est de favoriser l'éducation française des Franco-Canadiens de la province:

Considérant qu'un comité actif de gens compétents et dévoués pouvant facilement se réunir au centre de la province pour étudier les différents problèmes d'éducation qui peuvent se présenter et travailler à les résoudre;

Considérant que les pères de famille canadiens-français s'intéressent activement à toutes ces questions d'éducation et que l'Eglise catholique ne peut pas s'en désintéresser;

Décide la formation d'un Comité d'Education des Canadiens-français se composant comme suit:

Deux membres élus en convention annuelle par l'A. C. F. C.;

Un membre nommé par le Collège Mathieu de Gravelbourg;

Deux membres choisis respectivement par Nosseigneurs de Régina et de Prince-Albert. — Adoptée.

Cette résolution est présentée par M. l'abbé Bois en amendement à une autre résolution qui demandait l'établissement d'un secrétariat permanent.

2. — Que l'A. C. F. C. ait une sorte de cérémonie d'initiation pour l'entrée des nouveaux membres, ceci afin de subvenir aux besoins financiers de la société. — Rejetée.

3. — Que les directeurs d'un cercle local n'aient pas le droit de faire aucune dépense de plus de $25.00 sans avoir été aprouvés par un vote de l'assemblée générale. — Adoptée.

4. — Que l'A. C. F. C. organise une coopérative d'achat pour le charbon et la ficelle d'engerbage seulement, avec une commission provinciale pour l'achat de ces deux articles.

Rejetée après un bref débat auxquels prennent part MM. Aubin, Côté, Denis, Boileau, Guay, M. l'abbé Bois et Mgr Prud'homme. Tous s'accordent à voir le danger qu'il y aurait à engager l'A. C. F. C. dans une entreprise financière.

5. — Considérant que le Département de l'instruction publique ne veut pas se charger de faire un programme de l'enseignement du français dans les écoles primaires où le français est enseigné en vertu de l'article 178 de la loi scolaire, cette Convention demande à l'Exécutif de l'Association des Commissaires d'école franco-canadiens de préparer ce programme et d'en envoyer une copie à chaque commission scolaire et à chaque instituteur bilingue de la province, de voir à ce qu'il soit suivi, au moins dans ses grandes lignes, et d'en faire rapport annuellement à chaque commission scolaire. — Adoptée.

Au cours de la discussion au sujet de cette résolution S. G. Mgr Prud'homme rappelle que nous sommes une minorité dans la province et que nous avons la majorité contre nous. Que devons-nous faire dans la pratique? Demander au gouvernement un secrétaire relevant directement du ministre de l'éducation et deux inspecteurs — non deux inspecteurs bilingues, mais deux inspecteurs des écoles bilingues — un pour le nord et un pour le sud. Plus tard nous pourrons peut-être demander une école normale bilingue catholique.

6. — Considérant que l'élément ruthène, polonais, galicien et allemand forme une partie assez considérable de la population de cette province, et que cet élément n'est pas généralement antipathique aux Franco-Canadiens:

Considérant le secours puissant que nous apporterait l'appui effectif de cet élément dans la revendication de nos droits religieux;

Cette Convention émet le voeu que les Franco-Canadiens entretiennent des relations plus amicales avec cet élément et que même nos associations entrent en relations avec les associations similaires qui pourraient exister chez cet élément. — Adoptée.

7. — Considérant la nécessité de l'immigration canadienne-française:

Il est résolu que le comité exécutif de l'A. C. F. C. forme deux comités de colonisation, un pour le nord et un pour le sud, et qu'il organise dans chaque cercle de l'A. C. F. C. un comité local de colonisation. Ce comité se tiendra en communication avec le bureau central. Il lui fournira la liste des terres à prendre dans sa localité, il recevra les nouveaux arrivants, il verra à ce que les premières heures soient ensoleillées et à ce que tout nuage soit dissipé, car l'ennui est mauvais conseiller. — Adoptée.

8. — Cette Convention, reconnaissant les services rendus à la cause française dans la Saskatchewan par le "Patriote de l'Ouest" et résolue à lui faciliter la poursuite de sa tâche, invite tous les cercles locaux de l'A. C. F. C. à créer des comités de presse chargés d'opérer le recouvrement des abonnements, de procurer des annonces et des travaux d'impressions, de rédiger la chronique locale. — Adoptée.

9. — Cette Convention regrette qu'un trop grand nombre d'hommes d'affaires et de professionnels franco-canadiens n'ont que des enseignes anglaises; elle condamne cette attitude antipatriotique et confie à la population tout entière le soin de rappeler ces compatriotes au respect de leur langue maternelle. — Adoptée.

10. — Cette Convention, convaincue que le meilleur moyen d'assurer la survivance du français est de développer son influence commerciale, recommande à tous les Franco-Canadiens d'insister énergiquement pour obtenir de la correspondance française dans toutes leurs relations commerciales et administratives. La campagne à ce sujet entreprise l'année dernière doit être énergiquement continuée. — Adoptée.

11. — Cette Convention est d'avis que la solidarité nationale, si nécessaire dans un pays où nous ne sommes qu'une minorité, doit surtout s'exercer sur le terrain des affaires; elle constate avec peine qu'un trop grand nombre des nôtres sont indifférents sur ce point et donnent souvent leur argent de préférence à des maisons étrangères quand des maisons canadiennes-françaises leur donneraient un service aussi satisfaisant; elle condamne cette façon d'agir contraire à nos meilleurs intérêts et adjure la population franco-canadienne de donner la préférence aux nôtres toutes les fois que la chose est possible. — Adoptée.

12. — Cette Convention est d'avis que des relations plus suivies devraient être entretenues avec les groupes de langue française du Manitoba et de l'Alberta. — Adoptée.

13. — Cette Convention suggère que chaque année, à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste, toutes nos paroisses aient leur "Journée des Ecoles," sur le modèle de celle de 1918. Le but de cette journée serait de concentrer l'attention de tous sur la question scolaire, de procurer des ressources au Comité Exécutif de l'A. C. F. C. pour lui permettre d'organiser la surveillance et l'inspection française de nos écoles. La Convention charge le Comité Exécutif d'assurer l'exécution de ce voeu. — Adoptée.

14. — Cette Convention, persuadée de la nécessité de créer une élite parmi la jeune génération, invite tous ceux qui le peuvent à envoyer leurs fils au collège de Gravelbourg, où ils recevront une formation intellectuelle en harmonie avec nos aspirations. — Adoptée.

15. — Un projet de fédération, sous l'égide de l'A. C. F. C., de toutes les associations franco-catholiques de la province établies ou à établir, proposé par M. l'abbé Dubois, est renvoyé pour étude au comité exécutif.

16. — Que l'organisation de l'A. C. F. C. devienne oeuvre paroissiale et officiellement gratuite, ne vivant que de contributions volontaires. — Renvoyée pour étude au Comité exécutif.

M. l'abbé Bois dit que l'adoption de cette résolution serait la destruction assurée de l'A. C. F. C. Ce n'est pas au moment où nous allons nous quitter qu'il serait sage de décréter que l'Association n'existe plus et que nous allons en fonder une autre. On propose de former des cercles qui comprendront tous les membres de la paroisse; mais comment fera-t-on dans nos nombreuses paroisses mixtes? Et puis, est-ce que nos cercles actuels ne sont pas des cercles paroissiaux? Est-ce que le curé n'en est pas l'aumônier de droit, en vertu même de la constitution?

M. l'abbé Sauner vient défendre son enfant, car ayant rédigé les premiers règlements de l'A. C. F. C., il s'en considère un peu comme le père. La paroisse existe, avec son chef, le curé; nous n'avons pas besoin d'en faire un duplicata.

M. le Dr Aubin dit que la cotisation n'est pas une barrière infranchissable. La preuve, c'est qu'un bon nombre de cercles se maintiennent et prospèrent même. Renforçons les bases de l'A. C. F. C., au lieu de les jeter à terre, et travaillons à réveiller l'esprit national chez les nôtres.

M. l'abbé Dubois est d'avis que ce n'est pas le moment, en fin de Convention, d'aborder un sujet d'une si grande importance. Il propose que la chose soit renvoyée pour étude au comité exécutif. Le R. P. Adam seconde la motion, qui est adoptée à l'unanimité.

17. — Qu'une démarche soit faite auprès du Comité catholique de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'inviter à se mettre en relations avec les autorités de Régina et à remédier au mal existant au sujet des diplômés des écoles normales de Québec. — Adoptée.

18. — Que les résolutions soient envoyées avant et pendant la Convention au Comité exécutif, lequel nommera un comité des résolutions avant l'ouverture de la Convention. — Adoptée.

### LA COLONISATION

Le début de la séance de jeudi matin est consacrée à la colonisation. M. l'abbé Brodeur, qui préside, expose quelques idées générales sur la colonisation et le rapatriement, en s'appuyant sur l'expérience personnelle de ses quinze années de séjour aux Etats-Unis. Puis il donne la parole à M. l'abbé J. A. Normandeau, missionnaire colonisateur du Manitoba. Celui-ci nous entretient longuement de colonisation et de rapatriement. Il entremêle le tout d'anecdotes piquantes qui obtiennent un immense succès de gaieté.

Pour ne pas retarder le compte rendu proprement dit de la Convention, nous renvoyons à la semaine prochaine tout ce qui a trait à cette partie du programme.

### ELECTIONS

On procède ensuite aux élections des officiers.

M. Raymond Denis et M. le Dr Martial Lavoie s'étant tous les deux retirés, M. J.-E. Morrier est élu par acclamation.

M. le Dr L. A. Aubin et M. Raymond Denis sont ensuite élus 1er et 2ème vice-président.

Les six directeurs élus pour le sud sont: MM. F.-X. Boileau, Laflèche; Arthur Marcotte, Ponteix; Lorenzo Guay, Gravelbourg; H. E. Jutras, Willow Bunch; abbé Bois, Meyronne; abbé Rioux, Dollard.

Sept candidats se trouvent sur les rangs pour le nord, on procède au scrutin. Sont élus: MM. Emile Richard, Richard; abbé J.-H. Brodeur Prince-Albert; J. C. Bichon, Duck Lake; R. P. Adam, Saint-Louis; Arthur Bertrand, Marcelin; Louis Charbonneau, Hoey.

### REMERCIEMENTS

On vote des remerciements au président général sortant de charge, M. Emile Gravel, et à l'aumônier général, le R. P. A.-F. Auclair, O.M.I., et des voeux pour leur prompt retour à la santé.

On remercie également M. le curé de Prince-Albert, qui a bien voulu accorder à la Convention l'usage de la salle paroissiale, le Comité d'organisation et les présidents des séances du Congrès.

Des remerciements sont aussi adressés à S. G. Mgr Prud'homme pour l'hospitalité qu'il nous a donné dans sa ville épiscopale et la part active qu'il a accordée à nos travaux.

La Convention, ayant deux membres à nommer pour faire partie du Comité d'Education en formation, choisit l'Hon. W. F. A. Turgeon et M. Raymond Denis.

### COMITES REGIONAUX DE COLONISATION

Le Comité exécutif a nommé deux Comités régionaux de Colonisation ayant leur siège respectivement à Prince-Albert pour le Nord et à Laflèche pour le Sud.

Ces comités sont constitués comme suit:

**Comité de Prince-Albert**

MM. Charles Renaud, Prince-Albert; W. A. Boucher, Hoey; P. Schmidt, Duck Lake.

**Comité de Laflèche**

MM. Paul Bourdy, Laflèche; Alcime Bouvier, Meyronne; Adrien Liboiron, Ponteix.

# La soirée dramatique et musicale

La soirée dramatique et musicale qui clôturait la Convention a remporté un magnifique succès. L'espace nous fait défaut pour dire tout le bien que nous pensons des artistes qui y ont figuré. Le public leur a d'ailleurs fait un accueil enthousiaste. Cette brillante représentation est tout à l'honneur de M. l'abbé Brodeur, qui avait charge de la préparation des pièces, et de Mme Morrier, qui avait exercé les choeurs.

Les "Soirées de Québec" et les "Chants Canadiens," de Gagnon, ont été rendus avec un réel souci des nuances.

Mlle Paule Saint-Amant est une pianiste que les amateurs de belle musique aiment toujours à entendre et son étude de concert de Chaminade a été très goûtée.

Mlle Yvonne Gagnon nous a fait admirer sa voix incomparable dans la "Vivandière" de Godard, et dans "O Canada, mon pays, mes amours!" Elle a eu les honneurs d'un double rappel.

M. Alphonse Fortin a aussi recueilli des bravos nourris avec "O Carillon" et "Obstination."

M. H. E. Jutras, de Willow Bunch qui n'était pas au programme, a bien voulu nous chanter: "J'ai pleuré en rêve." Il possède une magnifique voix de baryton qui mérite la renommée provinciale dont elle ne manquera pas de jouir désormais.

Les accompagnatrices au piano étaient Mme G. Carrier, Mlles Adrienne Gagnon et Paule Saint-Amant.

"Le Pater," de François Coppée, est une pièce émouvante, mais difficile à jouer. Elle repose presque tout entière sur le personnage de Rose Morel. Mlle Elisabeth Mangin en a donné une interprétation intelligente et personnelle. Sa révolte momentanée contre l'injustice du sort est restée dans les limites d'une haute distinction et sa résignation chrétienne, aussi peu théâtrale que possible, a été très impressionnante.

Mlle Mangin a d'ailleurs été bien secondée par ses partenaires: Mlles Marguerite Côté et Alice Turgeon; M. Cyrille Létourneau, qui a bien rendu le rôle du Curé; M. Léopold Désy, qui personnifiait le chef insurgé Jacques Leroux, et M. Charles Renaud qui représentait un officier.

"Ils sont un peuple sans histoire" appartient aussi au genre élevé et c'est, de plus, une oeuvre patriotique. Nos lecteurs en connaissent le sujet. Nous avons publié dans notre dernier numéro la nouvelle historique du Frère Marie-Victorin d'où la pièce a été tirée.

Mlle Adrienne Gagnon a conquis tous les suffrages en personnifiant, dans le rôle de Thérèse, une petite Canadienne française très crâne, digne émule d'une Madeleine de Verchères. M. Charles Renaud a su montrer toute la dignité, tempérée d'une certaine bonhommie, qui caractérise le personnage de Lord Durham. Mlle Juliette Carrier et M. Georges Vermette étaient tout à fait à leur aise dans les rôles de Marie, soeur de Thérèse, et du secrétaire Buller.

## NOTES

Mercredi, dans l'après-midi, les Franco-Canadiennes furent reçues chez Mme A. Montreuil, présidente du comité des dames. Elles passèrent quelques heures agréables à causer et à entendre de la belle musique. Les salons étaient joliment décorés de fleurs naturelles. Le thé fut servi par Mmes W. F. A. Turgeon, J. E. Morrier, J. A. Côté et F. J. A. Demers, assistées de Mlles Paule Saint-Amant, Alice Turgeon, Marguerite Côté et Simonne Hudon.

Ces dames furent enchantées de la réception courtoise de Mme la Présidente du Comité.

* * *

A notre grand regret nous ne pouvons publier la liste des délégués officiels des districts scolaires à la Convention des Commissaires. Nous nous sommes aperçus au dernier moment que cette liste était restée entre les mains du secrétaire du comité des lettres de créances.

* * *

Le cercle de Villefranche (Assiniboia) n'avait pu se faire représenter à cause de la maladie grave de son président, M. Raymond Leduc; mais il avait tenu à faire parvenir sa cotisation et à nous adresser ses encouragements.

* * *

M. Arthur Marcotte, de Ponteix, a été empêché de venir par suite d'un décès survenu dans sa famille; mais il avait tenu à participer à la Convention en envoyant un important travail sur la question des diplômes de la province de Québec. Ce travail a été confié au Comité exécutif qui l'étudiera et prendra les mesures voulues.

* * *

Nous avons regretté que les circonstances ne nous aient pas permis d'entendre l'hon. P. E. Lessard, qui représentait l'Alberta avec M. L. A. Giroux. M. Lessard était l'un des orateurs du banquet, il devait répondre à la santé des Provinces soeurs; mais il a été rappelé à Edmonton pour affaires urgentes.

* * *

M. l'abbé A. Laliberté, de Morinville, qui s'intéresse beaucoup aux choses de la Saskatchewan et s'était promis de venir à notre Convention, en a été empêché au dernier moment par raison de santé. Il nous assure qu'il était de coeur avec nous.

* * *

Les lecteurs sont priés de nous excuser pour les erreurs ou omissions involontaires qui ont pu se glisser dans le travail forcément hâtif du compte rendu du Congrès.

## Liste des membres du clergé qui ont assisté à la Convention

S. G. Mgr Prud'homme, S.G. Mgr Charlebois, RR. PP. Magnan, O.M.I., Recteur du Collège de Gravelbourg, Fallourd, F.M.I., Jean, O.M.I., Danis, O.M.I., Simonin, O.M.I., Lajeunesse, O.M.I., Panhaleux, O.M.I., Delmas, O.M.I., Cruvellier, M. S.,

MM. les abbés L. Adam, Maillard, Sabourin, Lemieux, Marchand, Bourdel, Larochelle, Paulhus, Ferland, Normandeau, Sauner, Paquette, Kugener, Bois, Morissette, Rioux, Charles Poirier, Lebel, Dubois, Carpentier, Nicolet, Gravel, Mollier, Jullion, Mourey, Soyer, Louison, Benoit, Joly, Chatel, Hamel, Joyal, Burrell, Munro, Cordeau, Caron, Brodeur, Beaulac.

# Le Banquet

Un magnifique banquet de 200 couverts réunissait les délégués et les visiteurs jeudi midi à lH'ôtel Avenue. Le comité du banquet avait fait preuve d'une sage prévoyance en retenant la salle la plus spacieuse de la ville.

L'heure des discours venue, le président général, *M. J. E. Morrier*, remercie les délégués pour la marque d'estime et de confiance qu'ils lui ont donnée en l'élisant à la présidence. Il s'efforcera, dit-il, de servir toutes les causes intéressant l'Association et de réaliser les désirs et les voeux de la Convention.

**Notre Pays**

*M. Louis Charbonneau* présente la santé de "Notre Pays".

*S. G. Mgr Prud'homme* répond en ces termes:

Aimons notre pays, aimons-le passionnément et pourquoi? parce que les trois sources auxquelles s'abreuve l'amour d'un pays, le sol, la langue et l'histoire le commandent.

N'est-ce pas que notre cher Canada a droit à notre affection et à notre gratitude? Il est si beau avec l'Atlantique et le Pacifique qui battent ses rivages à l'Est et à l'Ouest, avec ses rivières, ses lacs, ses cascades, et qu'il suffise ici de mentionner le majestueux fleuve Saint-Laurent et l'incomparable lac Supérieur; beau avec ses longues chaînes de montagnes, les Laurentides à l'Est et les Rocheuses à l'Ouest; beau avec ses immenses prairies du Nord-Ouest et ses blés; *beau* avec ses forêts et ses vignes dans l'Est et sur les côtes du Pacifique; *beau* avec ses villes pleines d'activité et ses campagnes florissantes; en un mot le bon Dieu s'est plu à enrichir le Canada de toutes les beautés de la nature.

Les deux langues officielles de ce pays rappellent constamment le souvenir que deux races ont fait le Canada ce qu'il est, la race française et la race anglaise. La langue, ne l'oublions pas, est un élément important du patriotisme, et n'oublions jamais que la langue française est une langue imprégnée de la sève de l'Evangile. La langue française, en effet, après avoir demandé à la Grèce l'élégance et à Rome la mesure et le bon sens, a plongé ses racines dans le génie du christianisme; et après s'être assimilé les chefs-d'oeuvres de l'antiquité païenne, elle s'est enrichie des aperçus de la Bible. Elle s'est formée pendant treize siècles au contact de l'Evangile et sous la bienfaisante discipline de l'Eglise. Si donc notre devoir est d'apprendre la langue anglaise, la langue de la majorité, afin de mieux comprendre nos concitoyens de langue anglaise et de rivaliser avec eux, on ne peut trouver mauvais que nous tenions à parler la langue française, langue officielle pareillement, langue vraiment universelle par sa nature, langue qui a reçu du Christianisme sa qualité de religion qui en fait pour nous dans la pratique une sauvegarde de notre foi.

Nous ne pouvons pas espérer aimer notre pays si nous ne le connaissons pas bien. C'est donc notre devoir d'étudier l'histoire du Canada aussi bien sous la domination française que sous la domination anglaise, afin de bien comprendre que ce pays est né d'un acte de foi, que les influences les plus religieuses ont entouré notre berceau, afin de connaître toutes nos gloires, que ce soit dans l'armée, dans l'ordre artistique, industriel, ou dans l'ordre social, afin de ne jamais oublier ce que nous, de langue française, devons à notre clergé pour la préservation de nos intérêts en matière de langue et de foi, afin de ne jamais oublier que ce sont nos aïeux qui ont surtout ouvert l'Ouest à la double lumière de la foi et de la civilisation. L'histoire, en effet, est le flambeau du passé qui éclaire le présent et l'avenir.

Aimons donc notre pays qui met à notre portée la lumière qui nous éclaire et l'air que réclame notre santé, les plantes et les animaux, en un mot tout ce qui est nécessaire pour rendre la vie agréable. Aimons ce cher Canada qui protège nos berceaux, nos cimetières, nos autels, et nos foyers. Souhaitons l'union des coeurs dans la charité, l'union des esprits dans la vérité. "Soyons un peuple de frères". Ces paroles de mon cher et vénéré métropolitain qui résument si bien sa vie et le peignent à merveille, nous devrions les faire nôtres, et nos concitoyens de langue et de foi différentes devraient les mettre en pratique. Nous aurions alors la paix au Canada, et nous ferions de ce pays un des plus délicieux de la terre.

Travaillons à cette unité nationale, non pas en promouvant la disparition d'une race au détriment d'une autre, mais par une entente de bon aloi entre les deux races qui ont fait le pays ce qu'il est.

**Notre Clergé**

*M. le Dr L. A. Aubin* propose la santé du Clergé en rappelant son magnifique rôle au cours de l'histoire du Canada.

*S. G. Mgr Charlebois* répond par un bref aperçu des devoirs des fidèles envers le prêtre. Le prêtre, qui est le messager de Jésus-Christ, a droit au respect des laïcs. Il est digne de notre amour, parce que sa fonction est de vouloir notre bien, de se dévouer pour nous. Ne l'appelons-nous pas: "Mon Père"? Nous lui devons l'obéissance, et ce point est nécessaire pour lui permettre de remplir son rôle. L'évêque missionnaire dit combien les sauvages savent apprécier, aimer le prêtre et lui obéir comme à un père. Il termine par la recommandation d'augmenter le nombre des prêtres en élevant des familles chrétiennes dans l'esprit du sacrifice.

**Les Provinces Soeurs**

*M. l'abbé J. Bois* présente la santé des provinces soeurs, le Manitoba et l'Alberta.

*M. l'abbé J.-Ad. Sabourin* fait ressortir la fraternité entre les trois provinces de l'Ouest — fraternité basée sur la similitude des problèmes matériels et surtout nationaux. Il dit combien il a été ému de voir l'intérêt apporté par nos commissaires à l'étude des questions scolaires et reconnaît que nous avons tout à gagner à nous concerter pour la défense de la cause religieuse et nationale.

**La Paroisse**

*M. le Président* propose la santé de "la première de nos organisations": la Paroisse.

*M. l'abbé Bourdel*, curé de Prud'homme, y répond en termes choisis, montrant ce qu'a été la paroisse, à l'époque de la conquête, pour aider le peuple canadien à résister à l'envahissement étranger. Dans l'Ouest, où nous sommes exposés aux mêmes dangers, c'est aussi la paroisse, cellule vivante de tout organisme canadien-français, qui sauvegardera notre langue et notre mentalité française.

**Nos Organisations**

*Le R. P. Adam* présente la santé de nos Organisations. C'est à elles surtout que la santé est nécessaire.

*M. Raymond Denis* dit qu'on ne saura que plus tard si la Convention a réellement été un succès, lorsqu'on verra les fruits de nos discussions et de nos résolutions. Pour lui, il est persuadé qu'elle n'a pas été seulement une belle manifestation patriotique, mais qu'elle a eu surtout des résultats pratiques.

**Notre Personnel enseignant**

*M. l'abbé Sauner*, qui propose la santé du Personnel enseignant, veut leur jeter des fleurs à pleines mains, non seulement parce que ce sont, pour la plupart, des jeunes gens et des jeunes filles, mais parce qu'ils remplissent merveilleusement bien leur rôle. Les vrais lutteurs, ce sont eux et c'est à eux que nous devrons la victoire.

*M. Henri Turcot* répond au nom des instituteurs et institutrices de la province. Après avoir montré le rôle de l'instituteur au pays, il termine par ces mots: "Instituteurs et institutrices de la Saskatchewan, nous resterons catholiques et français. Nous formerons pour l'Eglise et la Patrie une génération catholique et française, une génération qui saura rester debout devant sa conscience, debout devant son devoir, debout devant la justice, debout devant la vérité, debout devant la Patrie qui la réclame, et j'ajouterai volontiers, debout devant les hommes!"

**La Colonisation**

*M. l'abbé L. P. Gravel* propose la santé de cette "dame intéressante" qu'est la Colonisation.

*M. l'abbé J.-A. Normandeau* rappelle les empêchements à la colonisation et évoquant le miracle acadien, il dit que ce miracle doit se renouveler sur les bords de la Rivière Rouge et de la Saskatchewan. Pour cela, colonisons l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta par le nord et établissons une chaîne ininterrompue de paroisses canadiennes jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

**La Presse**

*M. l'abbé J.-H. Brodeur* estime que la presse en général fait beaucoup trop de mal pour en dire même un peu de bien. Mais s'il s'agit de la bonne presse, et surtout de notre Bonne Presse à nous, on ne pourra jamais en dire trop de bien. Il invite donc à boire à la santé du *Patriote* et des autres journaux catholiques.

*M. Donatien Frémont* espère que ce ne sera pas là un geste simplement platonique et que tous voudront prendre les moyens nécessaires pour aider au progrès de leur journal.

**Les Dames**

*M. le Dr Ayotte*, à qui revient l'honneur de porter la santé des dames, dit que le miracle accompli sur les bords du Saint-Laurent fut le miracle des berceaux nombreux. Nous vivrons parce que la femme canadienne le veut.

*M. le Dr Lavoie* salue dans nos Canadiennes les charmantes compagnes qui savent partager nos joies et les doubler et qui ne sont nulle part plus tendres, plus aimables et plus jolies qu'auprès d'un berceau.

:*:

## Hommage à Mgr Taché

Au cours de la soirée de jeudi, la Convention a rendu un bel hommage à Mgr Taché, à l'occasion de son centenaire. S. G. Mgr Prud'homme a tracé un beau portrait du grand évêque de l'Ouest et M. Louis Schmidt a rappelé sur lui d'intéressants souvenirs personnels.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer ces deux discours à notre prochain numéro.

:*:

HAMILTON, Ont. — L'édifice Lister, l'un des plus anciens de notre ville a été détruit par les flammes jeudi. Les pertes se chiffrent à plus d'un million, il n'y eut cependant aucune perte de vie.

NICE — Théophile Delcasse, l'éminent homme d'Etat français, exministre des affaires étrangères, est mort soudainement mercredi dernier.



# Prince-Albert

## Un bon concert

Vendredi dernier, le 23, avait lieu au théâtre Orpheum le concert donné par Mlle Yvonne Gagnon et ses élèves. Une salle comble, une assistance enthousiaste, de nombreux et bruyants rappels, bref, le concert fut un succès magnifique. S.G. Mgr Prud'homme avait daigné honorer de son patronage cette représentation artistique. Le programme, varié et difficile, fut bien rendu. La timidité de quelques élèves qui avaient à affronter les feux de la rampe pour la première fois fut cause, croyons-nous, de la faiblesse de certains numéros. Chez tous la diction fut bonne et même excellente; chez le professeur elle est impeccable; Mlle Gagnon chante des paroles, et aucune syllabe ne nous échappe. Mlle Finn et M. Lachance ont dû répéter le duo "Until" de Sanderson. De l'avis général, Mme McCloskey a très bien rendu "Violets" et surtout la pièce française "Priez, aimez, chantez". M. Aitkens, un débutant, a fait très bonne figure. La Barcarolle d'Offenbach, par Mmes R. Miller et H. Shea, a été bruyamment redemandée par la foule. Mme Shea, qui figurait également au programme dans trois autres numéros, possède une voix de contralto très veloutée et d'une grande richesse, surtout lorsqu'elle touche les notes basses.

L'assistance a fait un chaleureux accueil à Mlle D. Strong, autre excellente contralto. La diction, chez M. Fortin, a été très bonne; la voix riche et puissante est plus contrôlée, plus uniforme et plus souple.

Mlle Yvonne Gagnon rendit cinq morceaux, et, en rappel chanta "Le Crucifix" de Faure, avec Mme Shea. Mlle Gagnon sait contrôler continuellement et sans effort sa riche voix de soprano dramatique. Que la voix s'enfle ou s'adoucisse, on y cherche vainement une imprécision, une faiblesse, une transition heurtée. C'est le professeur surveillant et dirigeant l'artiste dans les moindres détails. Il ne s'ensuit pas que l'interprétation se réduise à une technique rigide: c'est l'efficacité d'une méthode soutenant l'effort d'un talent naturel. "Plus grand dans son obscurité", de Gounod, est une pièce de longue haleine, Mlle Gagnon a su la rendre sans défaillance aucune.

Le mouvement délicat de "Vous dansez, Marquise" a fait vivement apprécier la souplesse de voix de l'artiste. Dans "La Vivandière", Mlle Gagnon atteint au pathétique.

Le quatuor de Rigoletto, par Mlles Gagnon et Strong, MM. Fortin et Aitkens était impatiamment attendu. On est quelque peu surpris et inquiet de voir un professeur s'attaquer à cette pièce avec des élèves de deux mois et moins. Mais en l'occurence, l'audace secondée par le talent a été favorisé d'un franc succès.

Mme Mitchell et Mlle Adrienne Gagnon ont accompagné au piano. L'une et l'autre étaient également au programme pour morceaux de piano. La réputation de Mme Mitchell est déjà faite à Prince-Albert. Mlle Gagnon, qui en est à ses débuts dans notre ville, a su démontrer par son jeu assuré, précis et discret, qu'elle n'en est pas à ses débuts comme pianiste. "Obéron", de Wéber, main gauche, a été grandement apprécié par les auditeurs qui n'ont pas marchandé les applaudissements.

Mlle Yvonne Gagnon mérite des félicitations pour nous avoir donné de la bonne et grande musique et pour n'avoir pas hésité à mettre à son programme bon nombre de pièces françaises.

C. R.

:*:

## Les Canadiens de Woonsocket dans le deuil

Nos compatriotes de Woonsocket viennent de faire une perte très sensible dans la personne de l'hon. Adélard Archambault, ex-lieutenant gouverneur de l'état du Rhode Island. M. Archambault a été foudroyé par une maladie de coeur dont il souffrait depuis longtemps. L'hon. Archambault avait été lieutenant-gouverneur du Rhode Island en 1903, et fut trois fois maire de Woonsocket, 1906, 1917 et 1919. Il était encore au moment de sa mort procureur municipal de Woonsocket.

Avocat d'un grand talent, notre distingué compatriote fut toujours un homme politique intègre et estimé. Il ne ménagea pas son temps et son dévouement pour les organisations nationales des nôtres là-bas.

:*:

## Ce que veut la France

Paris — La France est déterminée à se protéger et à exiger les justes réparations, a déclaré Millerand à un banquet vendredi. Cependant, a-t-il ajouté, dans les difficultés actuelles de la Ruhr, la France ne songe nullement à l'annexion.

M. Millerand a répété que la France restera ferme tant qu'elle n'aura pas atteint son objectif. Aucun peuple, depuis la fin de la guerre, n'a fait preuve de plus d'équilibre moral que le peuple français. Nous avons compris que la prospérité ne saura revenir qu'avec la sécurité et nous avons encore assez de courage pour exiger la sécurité nécessaire.

:*:

PARIS — Gaston Doumergue, ex-premier ministre, a été élu président du sénat français, jeudi dernier. Ce poste était occupé auparavant par Léon Bourgeois qui avait démissionné.

NEW-YORK — New-York a à subir une disette de charbon à l'époque la plus rigoureuse de l'hiver. Des barges contenant plus de 100,000 tonnes d'anthracite se sont trouvées emprisonnées par les glaces sur la rivière Hudson, et les entrepôts des fournisseurs sont pratiquement vides.



## Les souverains anglais au Vatican

Londres — La visite projetée du roi et de la reine d'Angleterre à Rome a été définitivement fixée à la première semaine de mai. Pour la première fois dans l'histoire le souverain anglais sera reçu au Vatican.

Leurs majestés visiteront également les champs de bataille de l'Italie et les cimetières ou reposent les restes des combattants anglais.

:*:

## Mise en réserve de terrains contenant du gaz naturel

Des représentations ayant été faites au ministère de l'Intérieur, à l'effet qu'il est essentiel à la prospérité de certaines municipalités de l'Alberta situées à proximité de terrains contenant du gaz naturel, de réserver certaines terres disponibles du voisinage, supposées contenir du gaz naturel, des réserves de terrains de ce genre ont été établies à la demande des municipalités suivantes: Medicine Hat, Redcliff, Vegreville, Tofield et Viking.

Ces réserves ont été créées par arrêtés du conseil et elles varient en étendue selon les besoins des différentes municipalités. La propriété du pétrole que ces terres peuvent contenir reste à la Couronne et aucun bail d'exploitation n'en sera accordé pour le présent.

Il a été prévu que la mise en réserve — sous l'autorité des règlements — des droits d'exploitation du gaz naturel contenu dans les terres en question ne sera pas un obstacle à l'octroi par la Couronne de baux pour les autres minéraux qu'elles peuvent contenir.

Chaque municipalité est requise de prendre un bail, sous l'autorité des règlements pour le quart de section sur lequel la dite municipalité a foré ou fait forer un puits, si elle n'a pas déjà obtenu un tel bail.

:*:

## La fin du pôle Nord

Le pôle Nord ne sera-t-il bientôt qu'un souvenir? Et ses glaces, qu'on disait éternelles, vont-elles se fondre au souffle de vents plus tièdes?

Voici, en effet, que le consul américain Bergen fait savoir qu'incontestablement l'océan arctique se réchauffe. Les icebergs, dans des régions déterminées, n'ont plus leur hauteur coutumière, et l'on ne trouve plus de phoque dans les eaux de ces mêmes régions. Les phoques se retirent au Nord extrême où l'eau est plus froide et mieux à leur goût. L'observation, curieuse, concorde avec des constatations analogues faites par le capitaine Scott et E. Shackleton. Des savants canadiens ont déjà affirmé qu'un temps viendra où les lacs glacés du Canada seront transformés en vastes champs de blé.

Mais ce n'est pas encore demain que l'on fera la vendange au pôle, et les Esquimaux ont du temps devant eux pour bâtir leurs maisons de neige, devant la banquise à la dérive.

:*:

## Calendrier

Les Grecs viennent d'adopter le calendrier grégorien. La réforme entrera en application le 1er mars. L'ancien calendrier depuis la réforme de Grégoire XIII était en retard sur le nôtre de 13 jours. Petit à petit les peuples orientaux en viennent à cette réforme importante à laquelle l'autorité religieuse de là-bas répugnait par antipathie romaine. La Chambre de Commerce de New-York demandé d'autre part qu'on établisse une année de 13 mois de 28 jours chacun, le 365ème jour étant hors série et portant la date de 0 janvier. Ce calendrier favoriserait les statistiques et chaque date coïnciderait avec un jour déterminé et toujours le même de la semaine.